

Deuxième partie

**« Léon Blum,  
homme d'État et de lettres,  
juriste et socialiste  
réformateur »**

Colloque organisé par le Comité d'histoire  
du Conseil d'État et de la juridiction  
administrative le 16 novembre 2022



# Allocution d'accueil

Didier-Roland TABUTEAU <sup>1</sup>

*Mesdames et Messieurs les présidents,*

*Mesdames et Messieurs,*

*Mes chers collègues,*

Léon Blum, haï et injurié comme rarement ce fut le cas dans notre vie politique, victime d'un antisémitisme virulent, apparaît aujourd'hui comme un acteur majeur dans l'évolution de la France vers la modernité et la justice sociale, à travers sa pensée, son action, sa droiture. Nommé Président du Conseil en 1936, après la victoire du Front populaire aux élections législatives, il arrive au pouvoir porteur d'une vie de réflexion qui s'était déjà traduite par des œuvres littéraires et dans une pensée juridique cristallisée au Conseil d'État. Cet intellectuel marqué par l'affaire Dreyfus, disciple de Jaurès, lisait Marx sans se soumettre à une orthodoxie marxiste, et incarna, dans l'exercice du pouvoir, le socialisme démocratique. Il fit face alors aux terribles orages qui se formaient à l'horizon, porteurs du totalitarisme et de la guerre mondiale.

Intellectuel parisien, soucieux des humbles, penseur de l'action administrative et du service public, Léon Blum se caractérisait par différents traits qu'il rassemblait en une seule conscience. Il écrivait ainsi qu'« *Il n'y a pas deux mondes ; il n'y a pas deux vies qui se côtoient parallèlement sans se rencontrer jamais*<sup>2</sup>. » L'ensemble de son action est ainsi solidaire de sa pensée d'intellectuel, de sa pensée de juriste, de sa pensée d'homme d'État. Ces différents aspects rassemblés chez cet homme autour de son courage et de sa fidélité à ses maîtres et aux principes qu'il défendait, seront évoqués ce matin par les intervenants et le président de ces tables rondes, que je veux remercier : le président Schrameck, le président Olson, Alain Chatriot, Frédéric Salat-Baroux, Marion Fontaine et enfin, pour conclure, le président Stirn.

Je tiens également à remercier tous ceux qui se sont investis dans l'organisation de ce colloque, la présidente du Comité d'histoire, Martine de Boisdeffre, et la directrice de la bibliothèque et des archives, Claire Sibille-de-Grimoüard qui a, avec son équipe, constitué le très intéressant fascicule de ressources documentaires, ainsi que tous les membres du conseil scientifique du Comité d'histoire.

---

1 Texte écrit en collaboration avec Guillaume Halard, magistrat administratif, chargé de mission auprès du vice-président du Conseil d'État.

2 Léon Blum, *Nouvelles Conversations de Goethe avec Eckermann*, 1897-1900, Éditions de la Revue blanche, Paris, 1901.

À cet égard enfin, je tiens à rendre hommage à Jean-Pierre Machelon, qui nous a quittés le 2 octobre dernier, et qui a tant fait pour le Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative, dont il était un membre essentiel du conseil scientifique. Il a ainsi été un des principaux organisateurs, il y a quelques mois, des tables rondes sur la loi du 24 mai 1872, et son travail pendant plusieurs années a permis la réflexion sur une histoire qui, toujours, éclaire le présent. J'avais eu le privilège de le connaître également dans ses fonctions de doyen de la faculté de droit de l'université Paris-Descartes et je salue avec un immense regret sa mémoire.

Le colloque d'aujourd'hui permettra de mettre en perspective la vie de Léon Blum, intellectuel et juriste né il y a 150 ans. Sa pensée s'est incarnée dans une action résolue, pour le socialisme et la réforme des institutions tournée vers le bien commun. Cette matinée redonnera, je l'espère, encore de l'éclat à un homme, à une pensée, à un engagement.

## Évoquer Léon Blum au Palais-Royal, c'est évoquer la pensée d'un intellectuel et d'un juriste

Né à Paris au sein d'une famille de commerçants juifs venus d'Alsace, Léon Blum est reçu à l'École normale supérieure en 1890. Il quitte l'ENS dès 1891 pour commencer une carrière littéraire, et se lie aux auteurs parisiens à la mode, à Gide et Tristan Bernard. Marqué par l'affaire Dreyfus, cet esthète, amateur de sport, se convertit au socialisme sous l'influence en particulier du bibliothécaire de l'ENS, Lucien Herr. Comme Jaurès, il est affecté par la misère et l'injustice, et souhaite – nous le verrons – agir en pragmatique, traduisant sa morale en action, contre les inégalités qui le choquent.

### Léon Blum suit d'abord l'itinéraire d'un intellectuel converti au socialisme

Sa pensée ne se résume toutefois pas à celle de la société et des injustices sociales. Critique littéraire, Léon Blum participe à de nombreuses revues, où il est remarqué grâce à son goût sûr et à sa probité intellectuelle poussée à l'extrême, qui le caractérisa toute sa vie. Dans son essai *Du mariage*, paru en 1907, il s'insurge contre une institution délétère telle qu'elle est alors pratiquée, pétrie d'inégalités et de conservatismes. Il préconise, au grand scandale de son temps, que les femmes mènent avant de se marier, je cite, « leur vie de garçon ». En 1914, à la veille de la Grande Guerre, il s'intéresse à Stendhal, et au beylisme qui apparaît comme une contradiction entre un cœur et un esprit, contradiction qui se résout

dans l'art<sup>3</sup>. Jusqu'à Buchenwald, où il échappa à la mort qui n'épargna pas son compagnon de captivité Georges Mandel, puis jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessa de s'interroger, de réfléchir aux problèmes de la philosophie. Président de la conférence constitutive de l'UNESCO en 1945, la culture fut au centre de sa vie. Cette culture a de surcroît été vécue et mise en pratique. Elle a imprégné sa vision de juriste, de socialiste, d'homme d'État.

## Sa carrière de juge a marqué sa pensée comme elle a marqué le Conseil d'État

Léon Blum intégra le Conseil d'État en 1895, et y resta près de 24 ans, jusqu'en 1919, après avoir toutefois été, durant la Grande Guerre, chef de cabinet de Marcel Sembat, ministre des Travaux publics<sup>4</sup>. Lorsque Léon Blum entame sa carrière au Conseil d'État, l'institution contribue à la consolidation du régime républicain. Édouard Laferrière en est le vice-président et Jean Romieu y est commissaire du Gouvernement. Laferrière, Romieu, Blum, sont encore liés au Palais-Royal, auxquels ils ont donné leurs noms pour baptiser des salles.

Esprit subtil, visionnaire, Léon Blum remplit avec éclat les fonctions de commissaire du Gouvernement, contribuant à des avancées jurisprudentielles, à l'instar de la responsabilité de l'administration pour les fautes commises par ses agents car, selon Léon Blum, si la faute personnelle « *a été commise dans le service, ou à l'occasion du service, [...] la faute se détache peut-être du service [...] mais le service ne se détache pas de la faute*<sup>5</sup> ». Une autre avancée, qui suit ses conclusions, est la qualification du caractère administratif d'un contrat, dans l'affaire Société des granits porphyroïdes des Vosges<sup>6</sup>. Léon Blum y lie ce caractère administratif et les clauses exorbitantes du droit commun, faisant reposer ce caractère davantage sur la manifestation de la puissance publique que sur le but de service public.

Soucieux du bien commun, Léon Blum ne renonce pas à sa philosophie sociale et à ses pensées pour examiner, en droit, les questions qui se présentent

---

3 Léon Blum, *Stendhal et le beylisme*, Albin Michel, 1947 : « *la contradiction d'un cœur et d'un esprit qui se contredisent [...] Que cette contradiction fondamentale compromette la solidité de sa doctrine, il se peut bien, mais c'est l'artiste, non le philosophe que nous chercherons dans Stendhal, et l'œuvre d'art, bien mieux que la dialectique, peut concilier les contradictions* ».

4 Deuxième cabinet Viviani, cinquième cabinet Briand.

5 Léon Blum, conclusions sur CE, 26 juillet 1918, *Époux Lemonnier c. Commune de Roquecourbe*, préc., *Lebon* p. 767.

6 Léon Blum, conclusions sur CE, 31 juillet 1912, *Société des granits porphyroïdes des Vosges*, *Lebon* p. 909. Léon Blum s'éloigne des conclusions de Jean Romieu en ne liant pas le contrat administratif au seul but de service public (comme Jean Romieu l'avait fait dans ses conclusions sur l'affaire CE, 6 février 1903, *Terrier*, n° 07496, *Lebon* p. 94), et en estimant plus largement que « *ce qu'il faut examiner, c'est la nature du contrat lui-même, indépendamment de la personne qui l'a passé et de l'objet en vue duquel il a été conclu* ».

à la section du Contentieux<sup>7</sup>. Ainsi, comme le soulignait le doyen Vedel, Léon Blum s'est attaché à promouvoir la notion de service public, et à concevoir l'État essentiellement comme un « *organisme rendant des services* »<sup>8</sup>. Dans ses conclusions sur l'affaire Compagnie générale française des tramways, il considère que « *l'État ne peut pas se désintéresser du service public des transports une fois concédé* »<sup>9</sup> car « *il n'en demeure pas moins un service public* ».

Ces mots ont encore résonné en avril dernier lorsque le Conseil d'État a rappelé que l'autorité administrative, responsable du bon fonctionnement d'un service public, doit fixer la nature et les limitations qui peuvent être apportées au droit de grève, y compris lorsque ce service est concédé – par exemple pour les autoroutes<sup>10</sup>.

Le développement du socialisme municipal n'est pas non plus absent de ses conclusions, lorsqu'il estime qu'on peut souhaiter que « *l'activité communale élargisse le cercle* »<sup>11</sup> des services qu'elle rend à la population. Enfin, Léon Blum est visionnaire lorsque, dans ses conclusions sur les affaires Sieur d'Azincourt et Sieur Asselineau, il va jusqu'à imaginer un système de retraite qui, je le cite à nouveau, opposerait au « point de vue de pure prévoyance le point de vue de l'assurance proprement dite »<sup>12</sup>, et estime qu'il entre dans les devoirs de « *l'État [...], dans sa fonction, de garantir aux salariés, lorsqu'ils ont atteint un âge déterminé, ou lorsqu'ils se trouvent incapables de subvenir à leur subsistance par le travail, une retraite convenable* »<sup>13</sup>. Les interventions d'aujourd'hui, et singulièrement celle de Terry Olson, iront plus loin dans l'analyse de ce travail au Conseil d'État.

Intellectuel, juriste, Léon Blum ne s'est jamais perdu dans le monde des idées, n'a jamais tourné le dos à la réalité. Il soulignait lui-même que « *L'homme n'a pas deux âmes différentes, l'une pour chanter et pour chercher, l'autre pour agir* »<sup>14</sup>. « *C'est dans ce monde qu'il faut chercher un autre monde. Le mystère n'est pas ailleurs; il est ici* »<sup>15</sup>.

---

7 Voir, pour une analyse plus précise : Aude Zaradny, « Léon Blum, un socialiste au Conseil d'État », *RFDA*, 2013, p. 191.

8 G. Vedel, « Interventions sur le rapport de M. J.-P. Lassale », in *Table ronde sur Léon Blum et l'État*, Paris, 4-5 juin 1973, éd. CNRS, p. 38.

9 Conclusions sur l'affaire CE, 11 mars 1910, *Ministère des travaux publics c. Compagnie générale française des tramways*, n° 16178, *Lebon* p. 216.

10 CE, 5 avril 2022, *Syndicat CGT de la société Cofiroute*, n° 450313.

11 Conclusions sur CE, 3 février 1911, *Commune de Mesle-sur-Sarthe*, *Lebon* p. 140.

12 L. Blum, conclusions sur CE, 13 juin 1913, *Sieur d'Azincourt* ; CE, 13 juin 1913, *Sieur Asselineau*, *Lebon* p. 679.

13 *Ibid.*

14 Léon Blum, *À l'échelle humaine*, Le Bord de l'eau, Bibliothèque républicaine, 2021, ouvrage paru pour la première fois en 1945.

15 Léon Blum, *Nouvelles Conversations de Goethe avec Eckermann*, 1897-1900, Éditions de la Revue blanche, Paris, 1901.

## C'est fort de cette conviction qu'il a su agir en stratège pour la construction du socialisme et la réforme des institutions

Convaincu par l'affaire Dreyfus de la nécessité de l'action politique, Léon Blum se tourne vers la pensée socialiste qui est née, selon lui, « *de la compassion et de la colère que suscitent en tout cœur honnête ces spectacles intolérables : la misère, le chômage, le froid, la faim, alors que la terre, comme l'a dit un poète, produit assez de pain pour nourrir tous les enfants des hommes*<sup>16</sup> ». Il se lie avec Jaurès, qui fut son père spirituel et dont il reprit le combat après son assassinat par Raoul Villain. Après avoir en 1919 écrit le projet de programme pour la SFIO, il est élu député de la deuxième circonscription de la Seine.

L'action politique de Léon Blum a contribué à l'avènement d'un socialisme de responsabilité tout au long de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle

Quand l'influence du communisme l'emporte et que la majorité décide, au congrès de Tours en novembre 1920, d'adhérer à la III<sup>e</sup> Internationale, Léon Blum refuse d'accepter les conditions de cette adhésion qu'il considère comme une soumission, et s'engage à « *garder la vieille maison*<sup>17</sup> » pendant que ses camarades vont « *courir la campagne*<sup>18</sup> ». Son indépendance d'esprit, la finesse de son analyse, éloignent ce lecteur de Marx d'une orthodoxie marxiste ininterrogée. Si pour lui, le capitalisme et la guerre constituent les « *deux puissances [du] mal*<sup>19</sup> », il n'exprime pas le souhait d'un dépérissement de l'État, et loue la République – je le cite à nouveau : « *Sans le socialisme, la République est incomplète; sans la République, la victoire du socialisme est impossible*<sup>20</sup>. »

---

16 Léon Blum, *Pour être socialiste*, Éditions de la Fédération nationale des jeunesses socialistes, Librairie du parti socialiste et de l'Humanité, Paris, 1919.

17 Intervention de Léon Blum au congrès de Tours, lundi 27 décembre 1920, 3<sup>e</sup> journée, séance de l'après-midi.

18 *Ibid.*

19 Léon Blum, *Pour être socialiste*, Éditions de la Fédération nationale des jeunesses socialistes, *op. cit.* : « *J'aurais pu y puiser au contraire les moyens essentiels de ma preuve. Il m'eût été facile de vous montrer qu'entre le capitalisme et la guerre il existe comme un rapport de connexion nécessaire, que ces deux puissances de mal naissent l'une de l'autre et ne disparaîtront que l'une avec l'autre.* »

20 Blum, *Idée d'une biographie de Jaurès*, in *L'Œuvre de Léon Blum (1914-1928)*, t. III-1, Paris, éd. Albin Michel, 1972.

Son action en faveur du soutien aux Français et à la redistribution est marquée pendant tous ses mandats de député<sup>21</sup>. C'est toutefois avec le Front populaire qu'il peut faire advenir son programme, après avoir renoncé, devant la montée du fascisme en Europe, au traditionnel refus du pouvoir qui suppose l'alliance avec des partis plus conservateurs. En dix semaines après son élection, il fait voter par les Chambres les dix lois qu'il s'était engagé à faire aboutir, et qui concrétisent sa pensée politique : amnistie, semaine de 40 heures – avec des exceptions pour les usines d'armement –, conventions collectives, congés payés, plan de grands travaux, nationalisation de la fabrication des armes de guerre, création de l'Office du blé, réforme du statut de la Banque de France, révision des décrets-lois de déflation, prolongation de la scolarité. L'expérience du pouvoir, auquel il ne reviendra qu'épisodiquement par la suite, lie dans son cœur l'amertume de l'inaccomplissement avec la joie de l'avènement d'une redistribution qui prendra son essor avec l'État providence. Il restera celui qui, sans renoncer à ses idéaux, aura accepté la charge du pouvoir ; celui qui aura permis aux ouvriers d'aller voir la mer<sup>22</sup>.

Léon Blum enfin, fut un homme d'État,  
qui contribua à exercer le pouvoir dans un temps  
mouvementé, et à restaurer son exercice

Dans ses *Lettres sur la réforme gouvernementale*, qu'il fait paraître à partir de 1918, Léon Blum s'interroge sur la manière d'« assurer la compatibilité de principes démocratiques avec l'efficacité de l'action exécutive<sup>23</sup> » et proclame : « je n'ai pas la hantise des pouvoirs forts<sup>24</sup> ». Le pouvoir fort est, pour lui, un moyen qui permet à l'administration d'accomplir efficacement sa mission<sup>25</sup>. Il estime que le régime purement représentatif avec délégation intégrale de la souveraineté à la Chambre élue n'est pas une forme de gouvernement démocratique exactement adaptée à la société française, et qu'il faut au contraire sortir de « l'instabilité ministérielle et parlementaire »<sup>26</sup>. Pour cela, le chef du gouvernement doit avoir les moyens, comme un chef d'industrie, non seulement d'arbitrer au sein d'un Conseil des ministres qu'il estime trop collégial, mais surtout de donner « une

---

21 Voir, pour un détail de ses actions à l'Assemblée nationale, sa biographie sur le site de l'Assemblée : « *À la Chambre, il propose en 1921 de nationaliser les chemins de fer et de les transformer en services publics* » ; « *dès le début de la crise, en 1931, il demande l'ouverture de crédits pour secours de chômage et présente diverses solutions pour l'organisation de ces secours et la lutte contre ce fléau social* ». [https://www.assemblee-nationale.fr/13/evenements/Ceremonie\\_quatre-vingts/leon-blum.asp](https://www.assemblee-nationale.fr/13/evenements/Ceremonie_quatre-vingts/leon-blum.asp).

22 Grâce aux congés payés, mais également par la création du billet de congé annuel annoncé par Léo Lagrange le 30 juillet 1936, billet à prix réduit pour les foyers modestes.

23 L. Blum, *La Réforme gouvernementale*, Paris, B. Grasset, 1936, p. 135.

24 *Ibid.*, p. 27.

25 Voir, pour une analyse approfondie, Damien Fallon, « Léon Blum et la fonction administrative », *RFDA*, 2013, p. 162.

26 L. Blum, *La Réforme gouvernementale*, Paris, B. Grasset, 1936 [1917], p. 21.



impulsion ferme et constante, dans un sens déterminé<sup>27</sup> » aux organes par lesquels l'État agit. Penseur des services publics, il ne tourne pas le dos à la notion de puissance publique, et voit en Maurice Hauriou un « auteur considérable<sup>28</sup> ». Cela se constate aussi bien dans le rôle assigné à la puissance publique que dans la place qu'il accorde à la fonction gouvernementale.

Si Léon Blum refuse d'envisager un contrôle de la constitutionnalité des lois, les autres éléments de réforme qu'il préconise présagent à bien des égards ce qui sera mis en place à compter de 1958 sur un mode maximaliste : un exécutif prépondérant, un Parlement qui doit collaborer à l'action gouvernementale et n'en fixer que le cadre, des moyens propres à l'administration pour qu'elle accomplisse ses missions.

Moderne dans son esprit, il fera face aux périls pour la République – en décidant la dissolution des ligues qui l'avaient menacée le 6 février 1934. Il nommera pour la première fois trois femmes au gouvernement<sup>29</sup>, alors que les femmes ne sont alors ni électrices ni éligibles. Il s'intéressera à l'organisation précise de l'administration, et décidera notamment que le secrétaire général du Gouvernement, créé en 1935, assiste aux conseils de cabinet et aux conseils des ministres, tradition qui a perduré depuis lors<sup>30</sup>. Son attachement à un exécutif fort ne signifie pas un refus de négocier, au contraire : pour préserver l'alliance électorale mais surtout la paix civile en France, il ne soutient pas militairement le Front populaire espagnol, et ne fait que fermer les yeux sur les livraisons d'armes en parallèle de la politique officielle de non-intervention de la France ; pour résoudre les grèves de soutien au lendemain de son élection, il organise les négociations de Maignon entre les syndicats et le patronat, qui permettent de décliner son programme social.

\* \* \*

Il ne s'agit pas ici, bien sûr, de faire une hagiographie de Léon Blum, qui a porté des idées qui font l'objet de débats politiques toujours actuels. La complexité de sa pensée, toutefois, qui s'est conjuguée avec l'évidence de son engagement dans l'arène politique, ne peut que nourrir la réflexion en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle confronté à des défis redoutables. L'attachement au service public, les idéaux socialistes, n'ont jamais rien fait perdre à son pragmatisme et à sa défense d'une République indéfectible. La modernité de sa pensée enfin, n'a jamais entaché sa loyauté et sa fidélité aux principes et aux hommes, à commencer par l'attachement à celui dont il s'estimait le disciple, Jean Jaurès.

---

27 *Ibid*, page 207

28 L. Blum, conclusions sur CE, 21 juin 1912, *Dame Pichot, Lebon* p. 711.

29 Comme sous-secrétaires d'État : Cécile Brunsvicg à l'Éducation nationale, Irène Joliot-Curie à la Recherche scientifique, et Suzanne Lacore à la Protection de l'enfance.

30 Voir, pour plus de précisions, l'histoire du secrétariat général du Gouvernement sur le site de l'institution : <https://www.gouvernement.fr/histoire-du-sgg>.

Mesdames et Messieurs, pour achever ce propos, je souhaite à nouveau remercier tous ceux qui ont participé à l'organisation du colloque au sein du Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative. Le recul, l'apprentissage et la réflexion que permettent ces discussions qui nous nourrissent, me font penser à cette phrase de Charles Péguy, qui constatait en 1914 : « *Homère est nouveau ce matin et rien n'est peut-être aussi vieux que le journal d'aujourd'hui* <sup>31</sup>. » Je forme le vœu que les travaux de cette matinée permettent de souligner cette perpétuelle nouveauté de Léon Blum, qui est celle des grands humanistes et des grands penseurs. Je ne doute pas que la qualité des intervenants le permettra.

Je vous remercie.

---

31 Charles Péguy, « Note sur M. Bergson et la philosophie bergsonienne », *Cahiers de la quinzaine*, XV, 8 : 26 avril 1914 ; in *Œuvres en prose complètes*, tome III, coll. « La Pléiade », Paris, Gallimard, 1992, p. 1255.

# Introduction

Olivier SCHRAMECK

Il était prévu que j'entame la présentation de cette table ronde par un propos introductif. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les présidents, et en particulier chère Martine, chers amis auditrices et auditeurs de ce colloque, c'est un honneur pour moi de revenir en ces lieux et d'animer ce débat qui promet d'être très riche à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Léon Blum. Il me rappelle à titre personnel une présidence de section à laquelle j'ai le plaisir de voir Martine de Boisdeffre me succéder avec l'énergie souriante et chaleureuse qui est constamment la sienne. Présidence qui m'aura permis de faire du siège traditionnel de la section, la salle Léon-Blum, un lieu de souvenirs authentiques, photographiques et manuscrits enrichissant ainsi l'attention portée à l'histoire du Conseil d'État et qui aura été constamment marquée par le Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative organisateur de cette manifestation, marquée aussi par la création d'une nouvelle collection, « Histoire et mémoire », sous ma présidence, qui, je crois, consignera les actes de ce colloque.

Puisqu'il me revient d'introduire ce débat, je le ferai naturellement en privilégiant la forme interrogative, en posant en quelque sorte, à celles et ceux qui assurent la présidence des tables rondes, comme à celles et ceux qui vont participer à ce débat, quelques questions, tout en ne doutant pas que beaucoup de vos réponses vont converger en se confrontant. Sans prétendre aucunement à une synthèse anticipée des quatre interventions qui reviendra au président Bernard Stirn, mon collègue et ami que je félicite très chaleureusement pour son intronisation à l'Académie des sciences politiques et juridiques, il me semble que deux visions d'emblée de Léon Blum peuvent faire émerger de votre part des interrogations dont nous allons débattre.

## Un intellectuel en politique

Acteur politique de premier plan, Léon Blum aura été d'abord et toujours un lettré imprégné de culture, et en particulier de culture juridique. Il fut le critique littéraire fin et attentif que nous connaissons au travers de ses chroniques regroupées sous l'intitulé *Au théâtre*. Il fut aussi un protagoniste d'une époque que vous avez rappelée, Monsieur le Président, où s'affrontèrent les esprits et les institutions et qui mit en cause les valeurs de la République au travers de l'affaire Dreyfus. La lecture du *Mariage* que vous avez mentionnée est toujours stimulante et *Les Nouvelles Conversations de Goethe avec Eckermann* sont toujours passionnantes, entachées parfois de la légère présomption d'un homme encore si jeune quoique si brillant. Quant à son *Stendhal*, il demeure, avec celui de Jean

Prevost, une référence obligée pour ce phare de la littérature. Frédéric Salat-Baroux nous dira assurément à quel point la résonance reste forte de cet esprit si brillant.

Mais c'est au droit qu'aujourd'hui avec l'aide de Terry Olson nous pensons d'abord tout naturellement en ce lieu. La carrière était alors beaucoup plus lente pour un auditeur et les grandes conclusions de Léon Blum, maître des requêtes, étaient celles d'un juriste déjà éprouvé. Sans préjuger d'emblée du fond, on peut observer que la rigueur de l'expression et un certain style oratoire l'ont toujours caractérisé, contrastant plus tard avec une enceinte politique où les propos incisifs ont pu l'emporter. Mais au-delà de la forme, nous aurons sans doute à nous demander si un strict légalisme imprégné de légicentrisme n'a pas influé, parfois à l'excès, sur certaines de ses prises de position politiques et bien entendu sur sa vision institutionnelle, qu'éclairera Alain Chatriot. Plusieurs attermolements politiques pouvant procéder d'un balancement trop vétilleux entre des considérations opposées auront pu lui être reprochés, tout comme dans le débat d'idées certaines lacunes relatives à la réflexion sur l'autorité judiciaire ou la réforme territoriale.

En économie, Léon Blum reste un homme de son époque, quelque peu en retrait, conjuguant l'affirmation d'un marxisme obligé en fonction de ses convictions affichées et une imprégnation résolument ricardienne, néolibérale et sous-estimant ce que pouvait entreprendre une véritable économie politique pour la relance de notre pays alors si éprouvé. Certes, en 1936, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, le dirigeant du Front populaire s'extirpant du marais déflationniste anticipa en quelque sorte sur le traité majeur de Keynes qui n'était pas encore traduit. Mais n'était-ce pas là plutôt sous l'empire de la nécessité comme de ses convictions sociales et non pas le fruit d'une réflexion préalable sur les conditions de la relance de l'économie et de la vie sociale de notre pays ?

Nous pourrions aussi nous demander si le souci de ce qui lui apparaissait comme une nécessaire cohérence intellectuelle ne l'a pas conduit à être plus rigide qu'il n'aurait convenu, accentuant par son refus des accommodements et en particulier de toute participation gouvernementale l'implosion du radicalisme et au-delà de la gauche qui conduisit en 1926, comme en 1934, comme en 1938, à ce que la politique conduite s'éloignât du choix premier des électeurs. Et peut-être peut-on discerner une certaine resucée de cet état d'esprit après-guerre en 1947, par l'effet d'une vision binaire reposant sur un parallèle peut-être trop abrupt entre le rejet fondamental du totalitarisme communiste d'alors et l'appréhension exacerbée de la tentation du césarisme en la personne du général de Gaulle. Toujours est-il que l'intellectuel s'épanouissait parfois plus en observateur, ce dont font foi neuf volumes de réflexions dont l'édition est encore incomplète, assurée par Albin Michel, et les chroniques du journal si cher à son cœur, *Le Populaire*. J'aurai, dans cette perspective, la tentation de vous demander pourquoi un responsable politique si réfléchi, confronté à des circonstances exceptionnelles, affecta si souvent une ligne que l'on put qualifier de centriste, avec quelques compagnons qui étaient aussi ses amis, et laissa échapper, au profit d'une direction ambiguë, animée par un Paul Faure dogmatique et ondoyant à la fois, hélas pacifiste par-dessus tout, la maîtrise d'un parti qui fut sa fidélité. Marion Fontaine pourrait en particulier nous éclairer sur la substance de cette, au moins apparente, contradiction.

## Léon Blum, un juste parmi les nations

Il ne s'agit pas là de calquer la critique parfois trop facile de sa première biographe, Colette Audry. Mais en revanche, on ne peut, me semble-t-il, analyser l'empreinte de Léon Blum, qui pourtant négligeait les sources bibliques parmi ses références affichées, sans s'interroger sur le poids que ses ascendances juives ont fait peser sur ses épaules. Dès l'origine, elles multiplièrent ses adversaires prompts à l'ignominie. Mais elles s'infiltrèrent aussi dans l'esprit de ses amis. L'on sait à quel point André Gide par exemple eut à regretter les propos imprudents inspirés par l'esprit du temps que son *Journal* fit apparaître à plusieurs reprises, au moins jusqu'en 1914. Et inutile de rappeler ici, vous l'avez d'ailleurs évoqué, Monsieur le Président, les propos dans l'hémicycle de Xavier Vallat et la brutale agression physique des thuriféraires de Jacques Bainville sous l'empire toujours prégnant de l'Action française. C'est à cette épreuve qu'apparut en profondeur l'homme, sa dignité et son courage stoïque qui au-delà de toute croyance religieuse n'esquiva jamais et ne renia rien. Pourtant, il me semble qu'il convient de s'interroger sur le poids parfois paralysant d'un sur-moi, instillé précisément par la haine ambiante, encore plus incandescente alors que se déchaînaient les années de la démission collective et de la collaboration rampante.

Un parallèle ne s'impose-t-il pas avec Pierre Mendès France, empêchés tous deux par une conscience malheureuse, bien mal fondée, soumis aux arrestations et aux emprisonnements que seuls purent contrecarrer le refus obsédant de la blessure du procès de Clermont-Ferrand pour l'un et la victoire morale du procès de Riom interrompu pour l'autre. Tous deux outragés, plus encore en hommes de conscience qu'en hommes d'État, firent à l'épreuve du temps la recherche de leur dernier combat. Non seulement la conciliation d'antagonismes régionaux inéluctables au Moyen-Orient mais aussi de façon plus large leur foi à tous deux dans la sagesse des nations que l'échec douloureux de la SDN renforça encore dans l'espérance, pour l'un de Bretton Woods, pour l'autre de l'Organisation des Nations unies et vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, en particulier de l'UNESCO. Tous deux voulurent s'attacher à ce que ce qui est juste fût fort selon la célèbre formule pascalienne, dût la réalité démentir en ces temps de guerre persistante que nous vivons, cette ultime profession de foi que Léon Blum consigna la veille de sa mort, précisément dans *Le Populaire*, le 29 mars 1950, conjuguant la croyance et l'espérance par cette formulation bien connue, « *je le crois, parce que je l'espère* ». La politique permet-elle de transcender l'idéal? En réalité, c'est peut-être l'essentielle et ultime interrogation à laquelle il vous faut répondre à l'échelle humaine, confrontés à la mémoire d'un homme si complexe et tourmenté mais d'autant plus admirable.

Je me permettrai, en passant la parole aux présidents des tables rondes, de les présenter brièvement. Vous les connaissez toutes et tous très bien, mais c'est aussi mon rôle au sein de ce colloque et donc je commencerai comme il se doit par mon voisin de droite, Terry Olson. Je le ferai avec grand plaisir, teinté aussi de considérations personnelles puisque Terry et moi avons travaillé au sein de la section du rapport et des études, avant qu'il n'assume les fonctions éminentes de président de la cour administrative d'appel de Versailles, et je suis sûr qu'il nous

dira avec la précision et la connaissance qui le caractérisent ce que la jurisprudence du Conseil d'État a exprimé, comme vous avez dit, Monsieur le Président, d'une conception de l'État au tournant d'un siècle qui voulait concilier l'agrégation des services publics si nécessaire à la vie de notre pays et la conciliation de l'autorité de l'État et des libertés fondamentales de la personne.

C'est avec grand plaisir, je le dis à nouveau, que je vous passe la parole, cher Terry.

# Léon Blum au Conseil d'État

Terry OLSON

En cette année 2022 marquant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Léon Blum, il est important et riche de sens qu'un hommage lui soit rendu ici même au Conseil d'État, dans les lieux qu'il a assidûment fréquentés et qui ont connu assez peu de modifications depuis lors.

Il est vrai que, dans la mémoire collective, la figure exceptionnelle de l'homme d'État et du leader de premier plan du mouvement socialiste en France et en Europe a tendance à maintenir dans l'ombre l'éminente carrière accomplie par Blum en qualité de membre du Conseil d'État. Il est en effet légitime de parler de « carrière » puisque Blum, tout en se livrant à d'autres d'activités, notamment littéraires, a consacré pas moins d'un quart de siècle au Conseil d'État. Comme nous le verrons, les talents propres à Léon Blum associés à un contexte favorable ont fait de lui l'un des acteurs essentiels d'évolutions jurisprudentielles de première importance, notamment lorsqu'il a été conduit, en qualité de commissaire du Gouvernement, à prononcer d'importantes conclusions, dont certaines formules puissantes restent dans les mémoires et sont toujours citées, plus d'un siècle plus tard.

Toutefois tenter de décrire le parcours de Léon Blum conduit à se confronter assez rapidement à un défi : celui des sources écrites. Les biographies de référence consacrées à Blum n'abordent son parcours au Conseil d'État que d'une manière parfois cursive : dans la « somme » consacrée par Jean Lacouture à Blum, les années consacrées par celui-ci au Conseil d'État se résument à 7 pages sur 588. Fort heureusement deux ouvrages à la fois récents et très riches donnent de précieuses indications :

- *Blum, un juriste en politique*, par Jérôme Michel (Éditions Michalon, 2008) ;
- *Blum le magnifique* par Frédéric Salat-Baroux (Éditions de l'Observatoire, 2020).

Cet exposé s'attachera à étudier successivement :

- les raisons d'un choix de carrière ;
- les traits saillants du parcours de Blum au sein du Conseil d'État ;
- l'empreinte réciproque et durable de ce parcours individuel sur le Conseil d'État et sur Blum lui-même.



## Les raisons d'un choix de carrière

Le choix fait assez jeune par Léon Blum de se préparer au concours du Conseil d'État s'inscrit dans un parcours scolaire et universitaire d'excellence, qui l'a fait entrer de plain-pied dans les élites intellectuelles de la III<sup>e</sup> République.

De l'âge de 10 ans à l'âge de 16 ans, Blum est scolarisé au lycée Charlemagne. C'est un excellent élève, qui se distingue déjà par un sens aigu de la justice. Alors qu'il est en 4<sup>e</sup>, un de ses camarades de classe est accusé à tort d'avoir copié par un professeur peu scrupuleux. Ne pouvant accepter que son camarade soit injustement sanctionné, Léon Blum lance publiquement au professeur : « *Monsieur, vous avez menti.* » Cela semble bien peu eu égard à ce que les enseignants doivent entendre, et parfois endurer, de nos jours ; mais dans un grand lycée parisien à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle cette mise en cause exposait son auteur à de graves conséquences. Blum n'échappera au renvoi que lorsque son père viendra en personne présenter ses excuses. Blum, encore jeune adolescent, ne pouvait déjà pas transiger avec la justice...

En 1888, Léon Blum entre au lycée Henri-IV, établissement au firmament de l'enseignement public parisien. L'année suivante il est présenté au très prestigieux Concours général, en obtenant le 2<sup>e</sup> prix de philosophie. Quelques semaines plus tard, sa copie de l'épreuve de philosophie au baccalauréat ayant pour sujet « *le bonheur* » produit une forte impression sur le correcteur, qui confie à un de ses collègues : « *Si c'est un enfant de 17 ans qui a écrit cela, c'est un monstre.* »

De tels résultats ne pouvaient qu'inciter un aussi brillant sujet à viser haut, ce qui dans le contexte de l'époque signifiait l'École normale supérieure. Au terme d'une année de classe préparatoire littéraire à Henri-IV, Léon Blum y est admis en 1890, donc à l'âge de 18 ans. En réalité peu importe son rang de classement au concours d'entrée (23<sup>e</sup> sur 25) car l'essentiel est bien d'avoir réussi ; dans le contexte de la « République des professeurs », l'admission rue d'Ulm est un passeport pour intégrer l'élite française.

L'expérience de la rue d'Ulm a été très marquante pour Blum, ainsi que Frédéric Salat-Baroux le démontre dans son ouvrage. Elle va hélas tourner court en l'espace d'un peu plus d'un an puisque fin 1891 Blum, qui échoue à la licence de lettres, quitte prématurément l'ENS et met fin à ses études littéraires. Il rejoint la faculté de droit du Panthéon. À partir de 1892, il suit les enseignements conduisant à la licence en droit, qu'il obtient en 1894. Il détient alors le titre universitaire lui permettant de présenter le concours du Conseil d'État.

Pourquoi Blum s'est-il destiné au Conseil d'État ? Ce choix de carrière paraît à la réflexion s'inscrire en parfaite cohérence tant avec le milieu d'origine de Léon Blum qu'avec la spécificité du Conseil d'État dans l'architecture de l'État en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Lorsque Léon Blum présente le concours d'entrée au Conseil d'État, celui-ci demeure marqué par le souvenir encore vif de la grande épuration républicaine de 1879, quinze ans plus tôt. Cette épuration a donné lieu au départ d'un grand nombre de membres de sensibilité monarchiste ou bonapartiste, et l'arrivée





*Léon Blum enfant et ses quatre frères durant la première moitié de la décennie 1880.*  
À l'arrière-plan, Lucien (à gauche) et Léon (à droite, indiqué par une flèche). Au premier plan, de gauche à droite : Georges, René (au centre, assis) et Marcel (les bras croisés). Cette photographie a été publiée dans l'ouvrage de Jean Lacouture, *Léon Blum*, Paris, Seuil, 1977.

concomitante de représentants des « couches sociales nouvelles » que Gambetta appelait de ses vœux dans son discours de Grenoble dès septembre 1872.

À la fin du siècle, le Conseil d'État apparaît comme étant socialement et culturellement plus ouvert que d'autres corps de niveau de recrutement équivalent, qu'il s'agisse de la Cour des comptes, de l'inspection des finances et *a fortiori* des officiers des armées de terre et de mer. Le Conseil d'État exerce une particulière attraction sur les jeunes issus du protestantisme ou du judaïsme. Ceci explique peut-être, au moins en partie, pourquoi les milieux les plus réactionnaires manifestaient une profonde aversion pour le Conseil d'État. Début 1895 est publié dans la *Libre parole* d'Édouard Drumont un brûlot intitulé « Les juifs au Conseil d'État ». Quelques jours plus tard, un jeune auditeur nommé André Spire, issu du concours 1893, publie une réponse pleine de dignité et de noblesse. Le journaliste décide de provoquer en duel André Spire, qui accepte de le retrouver sur le pré. La veille du duel Spire demande à rencontrer le vice-président qui n'est autre qu'Édouard Laferrière. Craignant probablement les retombées d'un tel duel dans les médias, celui-ci tente de s'y opposer en lançant à Spire : « *Je ne veux pas de d'Artagnan au Conseil d'État.* » Le duel aura bien lieu, épargnant la vie des deux compétiteurs...

Blum est issu de la moyenne bourgeoisie parisienne et commerçante, de tradition juive, pour laquelle le service de l'État en général et le choix du Conseil d'État en particulier s'inscrivent dans une volonté d'affirmer une profonde reconnaissance envers la France, premier pays en Europe à avoir reconnu aux Juifs à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle une pleine et entière citoyenneté. On peut à cet égard citer un extrait d'une lettre écrite par Léon Blum le 15 mai 1936 : « *Je ne me suis jamais targué, mais je ne me suis jamais caché non plus, d'appartenir à une race qui a dû à la Révolution française la liberté et l'égalité humaines et qui ne devrait jamais l'oublier.* » Cette passion pour la France est indissociable d'un profond attachement envers la République. Or le Conseil d'État est un corps au sein duquel la forme républicaine du gouvernement est admise sans réserve. Est-il besoin d'insister sur le fait que, dans bon nombre de corps de niveau de recrutement équivalent, la forme républicaine du gouvernement était alors pour le moins discutée ?

L'attachement viscéral de Blum vis-à-vis de la République a donc constitué le levier essentiel du choix de son orientation vers le Conseil d'État, institution républicaine par excellence. Toutefois on ne peut exclure qu'il ait été également inspiré par l'exemple laissé par Henri Beyle, admis à l'auditorat en 1810 avant de publier sous le nom de Stendhal et d'accéder au panthéon littéraire cher à Léon Blum.

## Les traits saillants du parcours de Blum au sein du Conseil d'État

Léon Blum présente une première fois le concours du Conseil d'État en 1894, alors qu'il n'est âgé que de 22 ans. À cette occasion le préfet de la Seine, Eugène Poubelle – passé à la postérité pour d'autres motifs – émet le 14 novembre 1894 un avis sur sa candidature qui est assez éclairant quant à la situation individuelle

X 70  
Très-Confidentiels  
 Renseignements  
 sur M. Blum  
 candidat à un emploi d'auditeur au Conseil  
 d'État

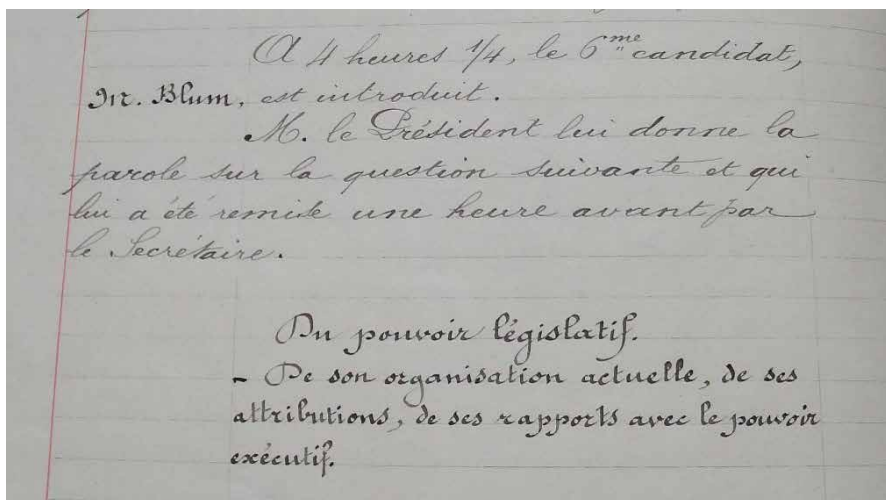
8. Opinions politiques apparentes, } M. Blum ne fait pas de politique active, mais  
 Sentiments politiques réels. } sa famille et lui ont la réputation d'être républicains.

Extraits de la fiche de renseignements établie par la Préfecture de la Seine pour le concours de l'auditorat du Conseil d'État, novembre 1894 (Archives nationales, AL/15256).

de Blum. Cet avis a été conservé. En regard de la rubrique « Situation militaire » il est écrit : « *M. Blum fils a été classé dans les services auxiliaires pour myopie.* » À la rubrique « Fortune », on lit : « *La situation commerciale de M. Blum paraît prospère ; son fils déclare que sa fortune n'a d'autre origine que son travail.* » Son jugement est qualifié de « *très sûr* ». En regard de la mention « Opinions politiques apparentes, sentiments politiques réels », il est écrit : « *M. Blum ne fait pas de politique active, mais sa famille et lui ont la réputation d'être républicains.* » Il est indiqué en conclusion : « *M. Blum paraît avoir l'instruction, les capacités, la tenue et les opinions nécessaires pour l'emploi d'auditeur au Conseil d'État* » et le préfet Poubelle a ajouté de sa main : « *J'estime que cette candidature peut être accueillie.* »

Le concours de l'auditorat était alors ouvert aux licenciés en droit, dans un créneau d'âge assez étroit puisqu'il fallait être âgé de plus de 21 ans mais de moins de 25 ans. Les épreuves consistaient en une épreuve écrite et une épreuve orale.

La tentative de Léon Blum au concours du Conseil d'État de 1894 est infructueuse, en dépit d'un sujet d'écrit dont on peut imaginer qu'il pouvait inspirer le futur président du Conseil du Front populaire : « *Exposer les mesures législatives et réglementaires prises dans l'intérêt des ouvriers, notamment en ce qui concerne la réglementation du travail et les institutions de prévoyance.* » Léon Blum présente le concours une seconde fois à la fin de l'année 1895. Le jury est présidé par Henry Hébrard de Villeneuve, futur vice-président du Conseil d'État. Le sujet de l'écrit est : « *Exposer comment il est pourvu au recrutement en hommes et en cadres (officiers et sous-officiers) des armées de terre et de mer et de leurs réserves.* » À l'oral, Léon Blum tire le sujet suivant : « *Du pouvoir législatif, de son organisation actuelle, de ses attributions et de ses rapports avec le pouvoir exécutif.* » Cette année-là, 15 candidats sont en compétition pour trois postes seulement. Le 14 décembre 1895, Léon Blum est reçu 2<sup>e</sup>.



Sujet d'oral d'admission au concours de l'auditorat du Conseil d'État de 1895,  
« Du pouvoir législatif, de son organisation actuelle, de ses attributions, de ses rapports avec le pouvoir exécutif » (Archives nationales, AL/15265).

Intégrer le Conseil d'État permet à Léon Blum d'accéder à une fonction éminente, à un corps prestigieux et à une certaine forme de « notabilité ». D'un point de vue matériel, cette intégration lui assure une rémunération mensuelle de 2 000 francs, correspondant à un niveau de revenu plus que convenable dans la société de l'époque. Accéder à l'autonomie financière permet à Léon Blum de s'unir, au début de l'année 1896, avec Lise Bloch, première de ses trois épouses et mère de son unique enfant, Robert Blum.

Le parcours de Léon Blum au Conseil d'État s'échelonne sur près de 25 années, pendant lesquelles il sert successivement en qualité de rapporteur, de 1896 à 1910, avant de devenir commissaire adjoint, puis commissaire du Gouvernement, de janvier 1910 à août 1914, puis de décembre 1916 à octobre 1919. L'interruption d'un peu plus de deux années dans ses fonctions au pupitre correspond au temps passé à la direction du cabinet de Marcel Sembat, ministre socialiste des Travaux publics dans les gouvernements d'union sacrée de René Viviani, puis d'Aristide Briand. En termes de progression de grade, Léon Blum est nommé auditeur de 2<sup>e</sup> classe le 1<sup>er</sup> janvier 1896, puis auditeur de 1<sup>re</sup> classe le 8 mai 1900 et maître des requêtes le 10 novembre 1907.

## La période que Blum a vécue au Conseil d'État a été riche à plus d'un titre

Au regard du fonctionnement interne de l'institution, elle a été marquée par une forte professionnalisation, illustrée en 1900 par l'obligation de recruter trois nouveaux maîtres des requêtes sur quatre parmi les auditeurs de 1<sup>re</sup> classe, le tour extérieur se trouvant ainsi réduit. Quant aux formations de jugement, elles se diversifient. Aux formations préexistantes de l'assemblée et de la section,

instituées en 1872, sont ajoutées les trois premières sous-sections. Entre celles-ci on ne peut parler encore de spécialisation. La seule véritable distinction – qui subsistera pendant de nombreuses années – est faite entre le « grand contentieux » et le « petit contentieux », les nouvelles sous-sections ayant précisément à traiter le petit contentieux, composé principalement du contentieux électoral et des contributions. Quant au grand contentieux, il est largement dominé par les affaires dont le Conseil d'État connaît en premier et dernier ressort, qui correspond à la vaste compétence de droit commun que le Conseil conservera jusqu'en 1953.

Ceci a pour conséquence que les rapporteurs et les commissaires du Gouvernement touchent à la plupart des domaines du contentieux, en se répartissant un nombre d'affaires assez conséquent, de l'ordre de 3 400 à 3 500 requêtes en moyenne annuelle.

La carrière de Léon Blum au Conseil d'État se déroule de manière très différente avant et après sa nomination au pupitre en 1910. Jusqu'en 1910, Blum accomplit son apprentissage dans le relatif anonymat des fonctions de rapporteur, alors que son accession aux fonctions de commissaire du Gouvernement va contribuer à lui donner une notoriété et une visibilité remarquables, s'expliquant par la conjonction de deux facteurs :

- un contexte particulièrement porteur ;
- des qualités personnelles de réflexion et d'expression faisant de lui une véritable référence parmi les commissaires du Gouvernement.

Léon Blum a rempli son office au pupitre dans un contexte extrêmement stimulant. On a parfois qualifié les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle et les premières années du XX<sup>e</sup> siècle d'« âge d'or » du droit administratif. Il n'est nullement certain que les contemporains – à commencer par Blum lui-même – aient eu conscience de vivre un âge d'or, mais avec le recul donné par le temps, force est de constater que cette période a conduit des juristes de grand talent à donner au droit administratif ses lettres de noblesse, en s'inspirant de l'exemple laissé par Édouard Laferrière, qui avait été pour beaucoup dans l'affirmation du droit administratif en tant que discipline autonome.

En matière universitaire, la fécondité de cette période est illustrée par le développement des deux grandes « écoles », celle de Bordeaux avec Léon Duguit et celle de Toulouse avec Maurice Hauriou.

De manière plus proche, Léon Blum a connu au Conseil d'État, dans sa génération, des collègues de haut vol tels que Romieu, Tardieu, Teissier, Pichat et Corneille. La consultation des *Grands Arrêts* illustre la fécondité de cette période du tournant du siècle, notamment avec les décisions *Terrier*, *Tomaso Grecco*, *Gomel*, *Camino* et bien d'autres. Chacun de ces arrêts a contribué à consolider le socle théorique du droit administratif, notamment au travers de l'affirmation de la valeur cardinale de la notion de service public et de la singularité du contrat administratif.

On évalue à environ 1 800 le nombre d'affaires dans lesquelles Léon Blum a été amené à conclure. 26 de ces conclusions ont été publiées dans le *recueil Lebon* ou dans le *recueil Dalloz*. Quant aux *Grands Arrêts*, on y dénombre 4 affaires aux conclusions de Léon Blum.



*Léon Blum à l'époque du Conseil d'État, vers 1914, Fondation nationale des sciences politiques, fonds Léon Blum.*

Par ordre chronologique, la première de ces décisions est l'affaire *Compagnie générale des tramways*, rendue le 11 mars 1910, donc moins de deux mois après la nomination de Blum. Ce grand arrêt consacre deux principes :

- celui de la mutabilité du contrat administratif, qui confère à l'administration le pouvoir de modifier unilatéralement un contrat afin de garantir l'exécution normale du service public ;
- corollaire de ce qui précède, le principe de l'équation financière, donnant au cocontractant de l'administration un droit à indemnité si la modification unilatérale du contrat aggrave notablement les charges d'exploitation pesant sur lui.

La deuxième – et célébrisime – décision est rendue le 31 juillet 1912 dans l'affaire *Société des granits porphyroïdes des Vosges*. Celle-ci fait de la présence dans le contrat d'une clause exorbitante du droit commun le critère fondamental d'identification du contrat administratif. À cette occasion Léon Blum déclare : « *Ce qu'il faut examiner c'est la nature du contrat lui-même, indépendamment de la personne qui l'a passé et de l'objet en vue duquel il a été conclu.* »

Plus technique est la troisième décision rendue quelques mois plus tard aux conclusions de Léon Blum, l'arrêt *Boussuge* du 29 novembre 1912. Par cette décision le Conseil d'État admet pour la première fois la recevabilité d'une tierce opposition contre une de ses décisions statuant sur un recours pour excès de pouvoir.

Enfin le quatrième « grand arrêt » est la décision *Époux Lemonnier* du 26 juillet 1918. Elle s'inscrit dans la logique de l'arrêt *Anguet* de 1911 qui avait identifié deux fautes distinctes, une faute personnelle et une faute de service, qui se cumulaient. Dans l'affaire *Lemonnier* la faute est unique et se rattache factuellement, pour l'essentiel, au comportement de l'agent public, mais pour la première fois le Conseil d'État admet que la responsabilité de la personne publique est elle-même engagée au même titre que celle de l'agent. En d'autres termes, l'existence d'une faute de l'agent n'exclut pas l'engagement de la responsabilité de la personne publique. Il ne s'agit donc plus, comme dans l'arrêt *Anguet*, d'un cumul de fautes, mais d'un cumul de responsabilités. Par une formule puissante qui conserve toute sa pertinence plus d'un siècle après l'arrêt *Lemonnier*, Léon Blum déclare en concluant :

*« Si la faute personnelle a été commise dans le service ou à l'occasion du service, si les moyens et les instruments de la faute ont été mis à la disposition du coupable par le service, si la victime n'a été mise en présence du coupable que par l'effet du jeu du service, si en un mot le service a conditionné l'accomplissement de la faute ou la production de ses conséquences dommageables vis-à-vis d'un individu déterminé, alors le juge administratif pourra et devra dire : la faute se détache peut-être du service – c'est l'affaire des tribunaux judiciaires d'en décider – mais le service ne se détache pas de la faute. »*

À ces quatre arrêts ayant été publiés dans les *Grands Arrêts* en tant que tels, on peut en ajouter un autre dont la portée est désormais anecdotique mais dont l'importance au moins historique et symbolique est incontestable. Il s'agit de la décision *Société Omer Decugis* du 7 juillet 1911, qui constitue, dans l'histoire du contentieux administratif, la première annulation **au fond** d'une disposition d'un règlement d'administration publique – appellation ancienne des décrets

en Conseil d'État. Rendu aux conclusions de Léon Blum, l'arrêt *Omer Decugis* annule l'article par lequel ce règlement d'administration publique autorisait les propriétaires de fruits et légumes à les vendre aux Halles, alors qu'ils n'en étaient pas les producteurs mais les avaient achetés à l'extérieur de Paris.

## Que peut-on dire de la manière de travailler du commissaire du Gouvernement Léon Blum ?

À l'époque, la conservation des conclusions était infiniment moins organisée et rigoureuse qu'elle ne l'est aujourd'hui. Indépendamment de celles qui ont été publiées dans les revues, les archives du Conseil d'État ne détiennent plus que les conclusions provenant du « fonds Latournerie » correspondant aux séances des 18 janvier 1918 (16 affaires), 31 janvier 1919 (17 affaires) et 28 février 1919 (17 affaires).

Les conclusions, bien entendu manuscrites, sont rédigées en phrases assez courtes, d'une écriture fine, serrée et nerveuse. Quasiment dépourvues de ratures, elles restent parfaitement lisibles à plus d'un siècle de distance. Les affaires traitent de sujets très variés, même si bon nombre d'entre elles font écho aux grands débats de l'époque, notamment les questions d'application de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État (conditions de liquidation des biens des congrégations, régime administratif des aumôniers dans les établissements publics...).

Un trait commun aux conclusions rendues par Léon Blum est la grande révérence exprimée vis-à-vis de la loi, qui se manifeste par exemple par une analyse souvent très poussée des travaux parlementaires, en une époque où la fonction consultative du Conseil d'État en matière de projets de loi était quasiment inexistante. Cette exégèse scrupuleuse des travaux parlementaires a pour objet de déceler l'intention véritable du législateur et de s'y tenir. Tout aussi présente est la révérence vis-à-vis des choix d'opportunité opérés par l'autorité préfectorale en matière de tutelle des collectivités locales. On relève cette phrase de Blum :

*« Vous êtes juge de la légalité des décisions du préfet, en cette matière comme dans toutes les autres. Mais vous n'avez pas à contrôler l'appréciation qu'il porte en tant que tuteur légal de la commune sur sa situation financière ou sur son budget annuel ».*

Il était conforme aux conceptions alors en vigueur de l'office du juge de faire preuve de la plus grande retenue dans le contrôle des motifs fondant la décision de l'administration.

## Dans quelles conditions la carrière de Léon Blum au Conseil d'État a-t-elle pris fin ?

Léon Blum est élu député de la Seine le 16 novembre 1919. Le 29 novembre, il écrit au garde des Sceaux, ministre de la Justice, qui est en droit président du Conseil d'État, par l'effet de l'article 4 de la loi Gambetta du 24 mai 1872.

Par cette lettre, Blum demande tout d'abord à être remplacé dans ses fonctions au Conseil d'État. Cela ne soulevait aucun doute, en raison de l'incompatibilité



entre le mandat de député et l'exercice de toute fonction rétribuée sur les fonds de l'État, prévue par une loi organique du 30 novembre 1875.

Par cette même lettre, Blum présente une seconde demande plus problématique. Il est vrai qu'à l'époque le statut des membres du Conseil d'État manquait de cohérence et résultait d'une accumulation de différentes lois. En se fondant sur l'interprétation de ces textes épars, il soutenait qu'indépendamment des fonctions qu'il reconnaissait devoir quitter, il demeurait détenteur de son grade et de son « état ». Il en déduisait qu'alors même que les règles applicables aux membres du Conseil d'État ne prévoyaient pas expressément la position du détachement ou de la disponibilité, il devait être placé dans une position à part, *sui generis*, qu'il proposait de dénommer « *cadre de disponibilité* ». Il ajoutait dans cette même lettre au garde des Sceaux :

*« Pour moi, je ne me serais résigné qu'avec un chagrin profond à quitter une maison où la bienveillance de mes chefs et l'amitié de mes camarades m'avaient rendu le travail si aisé et la vie si douce. Les textes que je me suis permis de soumettre à votre examen m'épargnent ce dur sacrifice. Ils me permettent, durant l'exercice de mon mandat législatif, de conserver mon grade et mon rang dans le corps où je viens de passer près d'un quart de siècle et où je crois avoir rendu d'honorables services. »*

Blum n'obtient à cet égard pas entière satisfaction. Par une réponse au garde des Sceaux datée du 12 décembre suivant, le vice-président Henry Hébrard de Villeneuve – qui avait jadis présidé le concours de 1895 par lequel Léon Blum avait été admis au Conseil d'État – articule sa position en trois points :

- Les membres du Conseil d'État élus députés n'ont pas à démissionner puisque, faute de renoncer à leur mandat de parlementaire dans un délai de huit jours, leurs fonctions au Conseil cessent de plein droit.
- Faute de distinction entre le grade et l'emploi et en l'absence d'un cadre de disponibilité organisé par la loi, ils cessent d'appartenir au Conseil d'État.
- À l'expiration de leur mandat, ils peuvent être réintégrés dans leur grade. Toutefois cette réintégration n'est qu'une faculté pour le Gouvernement et non un droit pour le membre.

Telle est donc la position qui s'appliquera à Léon Blum à compter de 1919. Cela étant celui-ci n'aura jamais à solliciter sa réintégration dès lors qu'ayant atteint l'âge de 60 ans, en cours d'exercice de son mandat de député, il demandera à faire valoir ses droits à la retraite et à bénéficier de l'honorariat. Satisfaction lui sera donnée par un décret du 4 novembre 1932, signé par le Président de la République Albert Lebrun.

Entretemps, Léon Blum s'est inscrit en 1920 au barreau de Paris, au sein duquel il exercera jusqu'au milieu des années 1930, essentiellement en droit civil, parallèlement à ses activités politiques et parlementaires.

À compter de 1932, Léon Blum percevra une pension de retraite au titre du Conseil d'État. À son décès en 1950, cette pension se transformera en pension de réversion attribuée à sa veuve, Jeanne Blum, jusqu'à son propre décès en 1982.

# L’empreinte réciproque et durable de ce parcours sur le Conseil d’État et sur Blum lui-même

Il ne fait aucun doute que l’expérience très longue du Conseil d’État vécue par Léon Blum et la conception exigeante de l’application du droit qu’il y a manifestée ont durablement façonné la personnalité et inspiré l’action du dirigeant politique et de l’homme d’État.

Décrivant l’état d’esprit prévalant alors au Conseil, André Spire a écrit : « *Le Conseil d’État se concevait lui-même comme une sorte de conservatoire des droits reconnus aux Français par la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen.* » Quant à Jean Lacouture, il est d’avis que le droit est pour Blum « *une donnée centrale de sa conscience, de sa structure mentale, de sa projection publique* ».

La vision juridique des rapports sociaux défendue par Blum se décline autour de plusieurs composantes essentielles :

Une conception arbitrale de l’État – dans une approche en réalité assez voisine de celle du Conseil d’État – pour garantir la mise en œuvre des conventions collectives par le patronat comme par les salariés.

Une vision du droit républicain en tant qu’outil de déchiffrement du réel, ainsi que l’a souligné Jérôme Michel.

L’idée que le service public est le critère autour duquel se construit le droit administratif ainsi que le moteur de la légitimité de l’action administrative. En cela, Blum paraît assez proche de Duguit et de l’école de Bordeaux et s’inscrit dans une conception solidariste plus que régaliennne de l’État, ainsi que l’illustrera en 1936/1937 l’usage qui sera fait de l’outil des nationalisations. Blum sait d’ailleurs se montrer critique vis-à-vis du régime de la concession de service public, car il croit y déceler un risque de dépossession de la collectivité nationale.

Un dommage résultant de l’action publique doit entraîner compensation. Dans ses conclusions dans l’affaire *Époux Lemonnier*, Léon Blum a cette formule :

« *Nous sommes depuis un siècle un peuple d’administrés. Encore faut-il que l’administré puisse obtenir une réparation, une compensation équitable quand il se trouve lésé dans ses droits par l’erreur de l’administration. Cette exigence devient de plus en plus puissante à mesure que l’esprit démocratique, ou simplement l’esprit de justice, pénètre davantage dans l’esprit de nos lois.* »

Les fonctionnaires – et ceci inclut les militaires – sont avant tout des citoyens. Blum peut ainsi écrire :

« *Le principe de la hiérarchie et de l’autorité militaires est un principe d’une grande force, mais il y a cependant un principe qui domine tous les autres, c’est celui de la liberté individuelle. On ne peut, sans un texte de loi précis et formel, contraindre un homme dans sa liberté, le maintenir dans un état qui peut avoir et a souvent pour effet de le distraire de ses juges naturels.* »

La forte exigence juridique de Léon Blum s’est régulièrement manifestée après qu’il ait quitté le Conseil d’État pour exercer de hautes responsabilités politiques.

Ainsi, en 1936, Blum n'a pas accepté de dévier d'une application très légaliste des lois constitutionnelles de 1875, lesquelles prévoyaient que la formation du nouveau gouvernement devait suivre et non précéder la réunion de la nouvelle chambre. La victoire électorale du Front populaire avait été acquise le 3 mai, et avait été suivie d'un immense mouvement de grève et d'occupation d'usines. La France étant à l'arrêt voire bloquée, certains autour de Blum le pressaient de passer outre et de prendre le pouvoir sans plus attendre. Certains échanges dans le secret des réunions internes à la SFIO avaient été tendus, ainsi qu'en témoigne une brève passe d'armes entre Léon Blum et Marceau Pivert. Pivert qui lançait à Blum : « *Croyez-vous que les fascistes auraient hésité une minute, à notre place?* » s'était vu répondre par l'intéressé : « *Non mais justement nous ne sommes pas des fascistes.* »

La conception juridique et arbitrale du fonctionnement de la société défendue par Léon Blum trouve également à s'appliquer selon lui dans l'ordre international. Pour Blum, un fonctionnement harmonieux de l'ordre international ne peut qu'être fondé sur le respect des traités et la sécurité des contrats ; c'est pourquoi il a critiqué le mécanisme du veto au sein du Conseil de sécurité lors de la mise en place des institutions de l'ONU.

Réciproquement il n'est guère douteux que Léon Blum a été et demeure une réelle source d'inspiration pour le Conseil d'État.

Même si la hiérarchie des normes qui était applicable au début du xx<sup>e</sup> siècle a considérablement évolué en s'enrichissant et en se complexifiant, et même si la jurisprudence s'est sur bien des points précisée et affinée, un certain nombre de jalons importants posés par le commissaire du Gouvernement Léon Blum conservent leur pertinence. C'est notamment le cas en matière de contentieux contractuel, mais aussi au regard de la distinction entre la faute personnelle, la faute de service et le cumul des responsabilités. Ceci explique pourquoi certaines formules issues de ses conclusions, aussi puissantes qu'éclairantes, sont encore citées plus d'un siècle plus tard.

Au-delà des considérations strictement juridiques et contentieuses, le modèle offert par Léon Blum, y compris aux membres du Conseil d'État de notre temps, en termes de rigueur, de pragmatisme et de probité intellectuelle conserve toute sa force. Est-il besoin de rappeler qu'un des principaux ouvrages de Blum était intitulé *À l'échelle humaine*? Tel était bien le fil rouge de sa pensée et de son action, avant comme après le Conseil d'État. Mais s'il est une institution républicaine qui s'emploie plus que jamais à penser et à agir à l'échelle humaine, c'est bien le Conseil d'État et la juridiction administrative dans son ensemble.

À plus de cent ans de distance, cette communauté de valeurs manifeste une réelle convergence, voire une filiation intellectuelle entre Léon Blum et ses collègues hommes et femmes remplissant ici et maintenant l'office qu'il a exercé.

Dès lors et ainsi que cela a été le cas de bon nombre d'entre nous, je crois que les rapporteurs publics se levant en salle du contentieux pour prononcer leurs conclusions se souviendront longtemps de Léon Blum avec fierté, humilité et gratitude et mettront tout leur cœur à se montrer dignes de l'exemple qu'il a laissé dans cette maison que nous aimons tant.

# [Après l'intervention de Terry Olson]

## **Olivier Schrameck**

*Vous jugerez à quel point ce qui nous a été promis a été tenu, non seulement l'analyse de tout ce que Léon Blum aura apporté ou concouru à apporter à la jurisprudence du Conseil d'État, mais aussi, à la lumière de tant d'anecdotes vivantes, la réalité et la conscience de sa personnalité. Merci beaucoup Terry et il me revient d'ouvrir les interrogations à vos questions. Qui souhaite prendre la parole est invité à la prendre.*

## **Question (Pascale Gonod)**

*Je voulais juste compléter un élément sur la candidature de Léon Blum à l'auditorat. À l'époque, j'avais consulté les fiches de police qui étaient établies lors des candidatures des auditeurs et il y avait effectivement la fiche de police concernant Léon Blum. On s'interrogeait beaucoup sur sa moralité en raison du fait qu'il travaillait dans des revues littéraires et que cela ne paraissait pas vraiment de bon goût pour les membres du Conseil d'État de l'époque.*

## **Réponse de Terry Olson**

*Merci beaucoup pour ce complément. Le temps qui s'écoulait m'avait dissuadé de l'évoquer mais une reproduction de cette fiche est sous mes yeux et elle est tout à fait étonnante. Elle est datée du 14 novembre 1894. C'était la fiche pour le concours initial. Elle est signée du préfet Poubelle, cela ne s'invente pas, le célèbre préfet Poubelle qui a dû sa postérité à d'autres motifs. On y trouve effectivement des choses tout à fait intéressantes. J'en citerai peut-être deux ou trois.*

« Point 3 : position sociale et anciens services des familles paternelle et maternelle. La famille est une famille d'industriels qui n'ont jamais exercé de fonctions dans l'État.

Situation militaire : M. Blum fils a été classé dans les services auxiliaires pour myopie.

Fortune de la famille : la situation commerciale de M. Blum père paraît prospère. Son fils déclare que sa fortune n'a pas d'autre origine que le travail.

Point 8 : Opinions politiques apparentes. Sentiments politiques réels. M. Blum ne fait pas de politique active mais sa famille et lui ont la réputation d'être républicains.

Point 10 : Santé. Sans être d'une constitution herculéenne, M. Blum paraît d'une bonne santé. Il n'a pas d'infirmité apparente.

Conclusion du préfet Poubelle : M. Blum paraît avoir l'instruction, les capacités, la tenue et les opinions nécessaires pour l'emploi d'auditeur au Conseil d'État. »

## **Question du public**

*Est-ce que l'on a des informations sur l'expérience de Léon Blum pendant qu'il était au Conseil d'État au regard des attributions consultatives du Conseil d'État, c'est-à-dire par rapport au travail des sections administratives et éventuellement aussi des informations sur l'expérience de son passage au Conseil d'État lorsqu'il a exercé des fonctions politiques et institutionnelles et quand il était chef du gouvernement, des relations entre le gouvernement Blum et les attributions justement consultatives du Conseil d'État sur les projets de loi et de décrets de cette période ?*

## **Réponse de Terry Olson**

*On a infiniment moins de documents que sur son action contentieuse. Je pense que sa contribution aux sections consultatives est probable et certainement importante mais cela reste un domaine à défricher, me semble-t-il. Quant à ses rapports avec le Conseil d'État, au-delà de son départ, qui encore une fois n'était pas une démission, on a un certain nombre de lettres qui portent plus sur des nominations entre les vice-présidents successifs et lui. Il y a eu également des échanges à l'occasion de son accession à l'honorariat, car en 1932 Léon Blum, qui avait 60 ans, a demandé à bénéficier de l'honorariat. Il a donc été placé en situation de retraite. Il est sorti de cette situation un petit peu bancal qui existait depuis 1919 puisque le vice-président du Conseil d'État de l'époque, Henry Hébrard de Villeneuve, lui avait écrit, la lettre est toujours dans son dossier :*

« Mon cher collègue, oui, vous ne quittez pas complètement le Conseil d'État, vous conservez votre grade de maître des requêtes, mais vous ne pourrez réintégrer le Conseil d'État que si vous en faites la demande et si le Gouvernement le veut bien. »

*Ce n'était absolument pas un droit. En 1932, alors qu'il atteint 60 ans, il demande à faire valoir ses droits à la retraite et c'est à cette occasion qu'il est nommé conseiller d'État honoraire. Pour l'anecdote, on trouve dans son dossier une lettre assez amusante qui date du milieu de 1933 où il s'étonne auprès du secrétaire général de l'époque de ne pas avoir encore perçu sa retraite. Après recherche, le secrétaire général lui répond :*

« Monsieur le Président, cher collègue, après enquête de ma part, j'ai l'explication. C'est que vous ne pourrez percevoir votre retraite que si vous retirez en personne votre livret de pension à la mairie de votre résidence – c'était la mairie du 4<sup>e</sup> –, le maire du 4<sup>e</sup> vous a adressé trois convocations auxquelles vous n'avez pas répondu. Veuillez vous mettre en rapport avec le maire du 4<sup>e</sup>, veuillez retirer votre livret et vous pourrez percevoir votre pension. »

*Il a fini d'ailleurs par la percevoir puisqu'en 1950, peu après sa mort, on trouve une lettre de sa troisième épouse demandant à bénéficier d'une pension de réversion.*

*Pour répondre à votre question, sur son rôle consultatif, je pense que cela reste à défricher.*

*Deuxième point : les rapports avec le Conseil d'État ont bien sûr existé mais dans un contexte assez particulier puisque le rôle consultatif du Conseil d'État sous la III<sup>e</sup> République n'était pas du tout celui d'aujourd'hui, par exemple la consultation sur les lois était quasiment absente et les rapports étaient plus à caractère personnel ou statutaire. Alors il y a quelques lettres, quelques échanges entre les vice-présidents et lui sur l'évolution du statut.*

## **Olivier Schrameck**

*Je vais passer la parole à Alain Chatriot. Lui non plus n'appelle pas une présentation très détaillée, si connu qu'il est par ses travaux sur toute la période et en particulier sur son environnement économique et social. Je rappellerai son œuvre majeure sur le Conseil national économique, 1924-1940. Je rappellerai ses liens de complicité intellectuelle et de dialogue avec Patrick Fridenson ou Michel Margairaz. Je rappellerai enfin qu'il a été l'animateur de la Société d'études jaurésiennes et je rendrai hommage, alors que la bibliographie de Pierre Mendès France que j'ai été amené à citer à plusieurs reprises est si riche, à un ouvrage qu'il a écrit en 2015, Pour une République moderne, qui m'a impressionné par ses qualités de synthèse et de style. Enfin, je mentionnerai, l'occasion est trop belle pour l'esquiver, qu'il a obtenu le prix de thèse du Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative.*



# Léon Blum et la réforme des institutions

Alain CHATRIOT

« Ce n'est pas – je veux tout de suite enchanter *Le Temps* – que le respect de la légalité m'étouffe. Mes hésitations ne se fondent pas sur une vénération attendrie et sénile pour cette Constitution républicaine de 1875 que, par un phénomène étrange, aucun des républicains du temps n'acceptait »<sup>1</sup>.

Si cette citation extraite d'un éditorial de son journal *Le Populaire* peut surprendre chez le juriste et homme politique Léon Blum, elle révèle aussi un républicain critique et inquiet qui se confronte aux événements et réfléchit constamment dans l'espoir de voir naître des institutions politiques plus démocratiques. Présenter la vision et l'action de Blum vis-à-vis des institutions n'est pas un exercice simple compte tenu de la masse des textes publiés par Blum (que l'on retrouve pour partie rassemblés dans l'édition des œuvres), mais aussi des nombreux travaux de juristes, politistes et historiens sur le sujet (certains ayant pu mobiliser de nombreuses archives comme dans le cas des plus récentes biographies et au premier titre celle de Frédéric Monier<sup>2</sup>, mais aussi comme avec les travaux de Romain Ducoulombier ou Milo Lévy-Bruhl qui ont donné des éditions critiques précieuses de textes fondamentaux de Blum<sup>3</sup>, ou l'ample massif des études publiées dans les *Cahiers Léon Blum*<sup>4</sup>). Les juristes particulièrement se sont intéressés à cette question : le conseiller d'État Jérôme Michel note très justement : « *Émiettée, réactive bien souvent à l'événement, cette réflexion ne constitue pas à proprement parler une doctrine juridique de la démocratie. Elle n'en possède pas moins une cohérence d'ensemble* »<sup>5</sup>. » Après y avoir consacré sa thèse de doctorat en droit, Vincent Le Grand insiste sur l'influence de son expérience dans l'institution du Palais-Royal sur sa réflexion :

- 
- 1 Léon Blum, « La conquête du pouvoir », *Le Populaire*, juillet 1933, in *L'Œuvre de Léon Blum (1928-1934)*, Paris, Albin Michel, 1972, p. 555. L'allusion au journal *Le Temps* renvoie au quotidien républicain mais conservateur proche des milieux de la haute administration et de la diplomatie.
  - 2 Frédéric Monier, *Léon Blum. La morale et le pouvoir*, Paris, Armand Colin, 2016.
  - 3 Léon Blum, *Le Congrès de Tours. Le socialisme à la croisée des chemins 1919-1920*, préface de Romain Ducoulombier, Paris, « Folio Histoire », 2020 et Léon Blum, *À l'échelle humaine*, présentation de Milo Lévy-Bruhl, Lormont, Le Bord de l'eau, 2021.
  - 4 On se permet d'ailleurs de citer ici un article ancien : Alain Chatriot, « Léon Blum et le Conseil d'État. Éléments sur une expérience institutionnelle et ses réseaux », *Cahiers Léon Blum*, 35, 2006, p. 11-27.
  - 5 Jérôme Michel, *Léon Blum. Un juriste en politique*, Paris, Michalon, Le Bien commun, 2008, p. 76.

« Ces vingt-cinq années passées au sein du meilleur observatoire qui soit de l'administration vont agir comme autant de sédimentations successives dans le cheminement de sa pensée. Au gré des dossiers sur lesquels il doit rendre ses conclusions, il façonne ainsi, affaire après affaire, son idée de l'État. Formée à partir de son expérience contentieuse, celle-ci s'inscrit alors inévitablement dans une appréhension réaliste, loin des controverses universitaires de l'époque concentrées essentiellement sur la théorie de l'institution<sup>6</sup>. »

On se propose ici de rouvrir ce dossier et de le faire dans une approche chronologique autour de trois moments : l'expérience de la Première Guerre mondiale, la confrontation de Blum à la crise des années 1930 et à l'exercice du pouvoir lors du Front populaire, la Seconde Guerre mondiale et la Libération enfin.

## Éloge de la décision face à l'expérience de guerre

Le premier texte de Blum que l'on doit considérer ici est constitué par les « Lettres sur la réforme gouvernementale », publiées d'abord anonymement en deux parties dans la *Revue de Paris*. Cette réflexion s'inspire pour une part de son expérience comme membre du cabinet de Marcel Sembat au ministère des Travaux publics<sup>7</sup>. Le 1<sup>er</sup> décembre 1917, les premières lignes de l'article semblent limiter l'originalité du propos :

« Aucune des idées dont je sens le besoin de vous faire part aujourd'hui ne sera pour vous tout à fait nouvelle. [...]. Dans le fond, vous comme moi, nous sommes épris de la vie publique, et nous avons souffert l'un comme l'autre de l'éprouver si peu conforme à ce que nous aurions voulu qu'elle fût, à ce que nous sentions qu'elle pourrait être<sup>8</sup>. »

La suite du texte est cependant fort peu classique car Blum s'affronte à la question du pouvoir exécutif, longtemps peu pensée par les républicains sur fond du spectre du bonapartisme. Dès l'ouverture de sa réflexion, il fait un parallèle original entre chef politique et patron d'industrie : « Dans un État démocratique, la souveraineté appartient, en théorie, au peuple et aux assemblées élues qui la

---

6 Vincent Le Grand, « Léon Blum (1872-1950) : le droit au service de la justice », *Jean Jaurès Cahiers trimestriels*, 156, avril-juin 2000, p. 27-38, p. 31. Du même auteur, on doit se reporter au travail érudit issu de sa thèse de droit : *Léon Blum 1872-1950 : gouverner la République*, Paris, LGDJ, 2008.

7 Pierre Chancerel, « Un socialiste à l'épreuve du pouvoir : Marcel Sembat, ministre des Travaux publics », in Romain Ducoulombier (dir.), *Les Socialistes dans l'Europe en guerre. Réseaux, parcours, expériences 1914-1918*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 45-53.

8 Léon Blum (publié anonymement dans la première édition), « Lettres sur la réforme gouvernementale », *Revue de Paris*, 1<sup>er</sup> décembre 1917, p. 449 pour la citation. Il faut noter que ce tout début de l'article n'est pas repris dans l'édition *L'Œuvre de Léon Blum*, tome 1914-1928, Paris, Albin Michel, 1972, p. 507-574. Une édition en livre avait été réalisée chez Bernard Grasset en 1918 puis rééditée en 1936 avec cette fois la signature explicite de Blum.



représentent. Pratiquement, elle est déléguée à un homme. La nécessité le veut ainsi. Il faut un chef de gouvernement comme il faut un chef d'industrie. La mission, la tâche nécessaire de ce chef est d'ordonner l'ensemble de l'activité gouvernementale, ou, en termes plus précis, d'adapter l'administration à une politique, ce qui implique la direction effective du travail politique comme du travail administratif<sup>9</sup>. »

Blum précise sa position et son éloge réel de la fonction de chef de gouvernement ne se fait surtout pas au prix d'une attaque du Parlement ; il s'en explique :

« On me croira si je dis que je suis un bon démocrate. Je n'ai pas la hantise des pouvoirs forts au sens où l'entendent certains de nos adversaires politiques. J'entends que le Parlement reste non seulement le contrôleur strict, mais l'inspirateur de l'action exécutive, et qu'en toute conjoncture litigieuse, la maîtrise appartienne et demeure au peuple souverain et à ses représentants élus. Mais j'ai le goût du travail bien fait, et je sais que tout travail collectif comporte des règles fixes et exige une direction unique. Cette direction, c'est le président du Conseil qui doit l'assumer ; là est son rôle ; là est sa fonction propre. Il doit diriger le travail du Parlement, c'est-à-dire le travail politique. Il doit diriger le travail de ses ministres, c'est-à-dire le travail administratif. [...] Habittons-nous à voir en lui ce qu'il est ou ce qu'il devrait être : un monarque – un monarque à qui d'avance les lignes de son action furent tracées, un monarque temporaire et constamment révocable, mais nanti cependant, aussi longtemps que la confiance du Parlement lui prête vie, de la totalité du pouvoir exécutif, rassemblant et incarnant en lui toutes les forces vives de la nation<sup>10</sup>. »

Son argument de l'efficacité (renforcé par le contexte de la guerre), l'amène à de vives critiques sur le fonctionnement des conseils des ministres : « jamais aptes à une décision catégorique, bien rarement à une délibération utile »<sup>11</sup>. Reprenant un terme souvent employé durant cette époque, il plaide pour le fait de disposer de « compétences »<sup>12</sup>, mais critique au passage les limites de l'École libre des sciences politiques dans la formation des élites : « Elle devait être une pépinière de ministres, elle ne fait plus guère que préparer à quelques concours administratifs<sup>13</sup>. » Dans la même logique, il se montre à plusieurs reprises très sévère avec « l'éloquence parlementaire » et écrit : « Je connais peu de spectacles plus affligeants que le détail de la vie parlementaire. Quelle consommation de temps, de bonne volonté, d'illusions ! Ce qui frappe avant tout, c'est cette dépense en pure perte, ou du moins cette disproportion entre l'effort et le travail<sup>14</sup>. »

On comprend dès lors que Pierre Rosanvallon a pu commenter ainsi cette œuvre de Blum : « C'est tenir un langage en totale rupture avec la tradition républicaine. Blum était allé très loin dans ce revirement<sup>15</sup>. »

9 *L'Œuvre de Léon Blum*, tome 1914-1928, *op. cit.*, p. 509.

10 *Ibid.*, p. 513.

11 *Ibid.*, p. 517.

12 Cf. Joseph-Barthélemy, *Le Problème de la compétence dans la démocratie : cours professé à l'École des hautes études sociales pendant l'année 1916-1917*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1918.

13 *L'Œuvre de Léon Blum*, tome 1914-1928, *op. cit.*, p. 545.

14 *Ibid.*, p. 556.

15 Pierre Rosanvallon, *Le Bon Gouvernement*, Paris, Le Seuil, 2015, p. 78.

Les réflexions de Blum se fondent certes sur son expérience auprès de Marcel Sembat mais s'inscrivent aussi dans un débat plus large sur les réformes possibles de l'administration, qu'elles soient construites dans une réflexion juridique comme avec le conseiller d'État Henri Chardon<sup>16</sup> ou plus liée au monde de l'entreprise comme dans le cas d'Henri Fayol<sup>17</sup>. On y retrouve aussi des éléments nés du droit comparé et des expériences politiques à l'étranger. L'intérêt de Blum pour l'expérience anglaise est d'ailleurs souligné par des auteurs dès les années 1930<sup>18</sup>.

## Les crises des années 1930

Avec les années 1930 et les attaques subies par la République, l'attitude de Blum évolue mais il conserve un vif souci de défendre et de voir progresser des institutions plus démocratiques. Dans un article de 1933 assez méconnu (car absent de l'édition des œuvres), il commente vivement un discours d'André Tardieu, leader de la droite conservatrice, qui tente de redéfinir la place du pouvoir exécutif et inquiète la gauche républicaine, mais il le fait en exprimant la position des socialistes vis-à-vis des institutions héritées des lois constitutionnelles de 1875 :

*« Aucune de ces idées ne nous donne le frisson. Je répète, une fois de plus à mon tour, que le référendum figure dans notre programme, que la dissolution ne nous fera jamais peur, que les méthodes parlementaires actuelles ne nous inspirent qu'une admiration très mitigée, et que nous sommes toujours prêts pour le voyage de Versailles, ne serait-ce que pour y poser la plus urgente des difficultés constitutionnelles, celle du Sénat. Aujourd'hui, comme au temps de Boulanger, l'agitation révisionniste n'est qu'une parade, un simulacre. Son objet réel est de rallier derrière une formule équivoque et diversement entendue tous les [...] réactionnaires de toute nuance et de tout acabit. Ce qu'elle vise ce n'est pas telle ou telle forme de l'activité parlementaire, mais bien le principe du gouvernement représentatif. Or, si le parlementarisme ne se confond pas à nos yeux, et tant s'en faut, avec la démocratie, nous sommes bien obligés de constater que les critiques actuels de l'institution parlementaire sont les ennemis avérés de la démocratie et qu'ils cherchent à atteindre la démocratie à travers l'institution parlementaire. Voilà pourquoi l'instinct populaire se dresse contre eux<sup>19</sup>. »*

---

16 Parfois organisé autour de positions provocatrices, l'ouvrage de Chardon est alors beaucoup lu : Henri Chardon, *Le Pouvoir administratif : la réorganisation des services publics, la réforme administrative, le statut des fonctionnaires et l'interdiction de la grève dans les services publics, la suppression du ministère de l'Intérieur*, Paris, Perrin, 1911.

17 On se permet de renvoyer à A. Chatriot, « Fayol, les fayoliens et l'impossible réforme de l'Administration durant l'entre-deux-guerres », *Entreprises et Histoire*, 34, décembre 2003, p. 84-97.

18 Cf. Marc Vichniac, *Léon Blum*, Paris, Flammarion, 1937, p. 119-120.

19 Léon Blum, « Laon... plan... rantanplan », *Le Populaire*, 28 mars 1933.



*Congrès socialiste de 1932 : discours de Léon Blum*, Bibliothèque nationale de France.

Cette période correspond pour Blum à un moment de lutte aussi contre certaines fractions dissidentes chez les socialistes et il se méfie particulièrement de la scission des néo-socialistes emmenée par Marcel Déat dont il voit les éléments de tentation autoritaire<sup>20</sup>. L'époque confronte aussi Blum à la crise politique de 1934 et aux divers projets de réforme de l'État. Après l'émeute du 6 février, la chute du ministère Daladier et la formation du gouvernement d'union nationale sous la houlette de l'ancien Président de la République Gaston Doumergue, Blum écrit un article dénonciateur dans *Le Populaire* du 16 février intitulé : « Le gouvernement de Bloc national et de fascisme ». Il rappelle alors qu'« *en France, l'antiparlementarisme, ou plutôt l'exploitation de l'antiparlementarisme latent a toujours été une des manœuvres préférées des factions césariennes* »<sup>21</sup>. À l'annonce des projets de réforme de Doumergue à l'automne, il s'enflamme en mobilisant des références historiques de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : « *Jamais, depuis l'Empire, fût-ce sous l'Ordre moral, on n'avait entendu pareil langage. Le ton de patelinage, de fausse bonhomie, d'astuce familière n'y change rien. Un homme se*

20 Cf. Alain Bergounioux, « Le néo-socialisme. Marcel Déat : réformisme traditionnel ou esprit des années 30 », *Revue historique*, n° 528, octobre-décembre 1978, p. 389-412 ; et Philippe Burrin, *La Dérive fasciste. Doriot, Déat, Bergery 1933-1945*, Paris, Le Seuil, 1986.

21 *L'Œuvre de Léon Blum*, tome 1934-1937, Paris, Albin Michel, 1964, p. 23.

*dresse sans même l'excuse de la supériorité personnelle ou des services rendus*<sup>22</sup>. » Lors de la chute du ministère début novembre, Blum se félicite : « *M. Doumergue succombe à cette impuissance autant qu'à la révolte républicaine qu'il a suscitée avec une inexplicable obstination*<sup>23</sup>. »

La victoire électorale aux élections législatives du printemps 1936 de l'alliance de rassemblement populaire et l'arrivée en tête des socialistes amène Blum au pouvoir. L'histoire du gouvernement de Front populaire est bien connue tout comme sa réflexion sur la distinction entre conquête et exercice du pouvoir mais on veut ici insister sur quelques points. Dans un appel radiodiffusé du 5 juin 1936, Blum est très clair quand il annonce solennellement :

« *Nous gouvernerons en républicains. Nous assurerons l'ordre républicain. Nous appliquerons avec fermeté les lois de la défense républicaine. Nous montrerons que nous entendons animer toutes les administrations et tous les services publics de l'esprit républicain*<sup>24</sup>. »

On peut signaler qu'il retrouve ici des accents de son mentor Jean Jaurès, qui écrivait vingt-quatre ans plus tôt :

« *Il s'agit tout à la fois d'accroître, aux dépens du capitalisme privé, le domaine économique de l'État, et de faire pénétrer dans l'État des mœurs nouvelles, la force de contrôle de la démocratie et des consommateurs, la force de contrôle, la liberté organisée et le droit des salariés*<sup>25</sup>. »

À la présidence du Conseil, Blum organise son équipe, où l'on retrouve en particulier Jules Moch<sup>26</sup>, mais aussi René Capitant, Alexandre Stirn ou son vieil ami du Conseil d'État Paul Grunebaum-Ballin. Malgré ses nombreuses réalisations, la durée du gouvernement est brève et les conditions de sa chute, avec l'opposition rude du Sénat, amènent Blum à réfléchir à nouveau au fonctionnement des institutions républicaines. Ainsi et de manière assez étonnante, il n'hésite pas devant le congrès de son parti à Marseille le 12 juillet 1937 à parler d'histoire des institutions : « *Je relisais récemment cette phrase du duc de Broglie, alors qu'on votait, au début de 1875, la loi qui est encore la loi organique du Sénat : "Mes amis et moi nous avons vendu la reconnaissance de la République contre l'institution d'un Sénat vraiment conservateur"*<sup>27</sup>. »

---

22 L. Blum, « M. Doumergue et ses amis », *Le Populaire*, 6 octobre 1934, *ibid.*, p. 37.

23 L. Blum, « Le gouvernement de l'émeute fasciste a vécu », *Le Populaire*, 9 novembre 1934, *ibid.*, p. 42.

24 *Ibid.*, p. 273.

25 Jean Jaurès, « Pas d'équivoque », *L'Humanité*, 17 septembre 1912, in J. Jaurès, *Œuvres*, t. 14, *Les Voix du socialisme (1910-1912)*, édition établie par Marion Fontaine, Alain Chatriot, Fabien Conord et Emmanuel Jousse, Paris, Fayard, 2022, p. 345.

26 Cf. son témoignage : Jules Moch, *Rencontres avec... Léon Blum*, Paris, Plon, 1970.

27 *L'Œuvre de Léon Blum*, tome 1937-1940, Paris, Albin Michel, 1965, p. 60.



*Discours de victoire du Front populaire, place de la Nation, Paris, 14 juillet 1936, Médiathèque du patrimoine et de la photographie.*

Il reprend cette analyse lors du débat très tendu tenu au Sénat en avril 1938 lorsque son second gouvernement s'apprête à être renversé. Le président de la Chambre haute, Jules Jeanneney l'interpelle : « *Monsieur le président du Conseil, je suis obligé de vous rappeler à une interprétation plus exacte de la loi constitutionnelle* » mais s'attire une vive réponse de Blum :

*« Je n'attende pas à la Constitution et je n'usurpe pas sur la souveraineté de votre Assemblée en vous déclarant que même en parcourant le temps, même en parcourant l'espace, il n'y a pas d'exemple de Chambre haute à laquelle la Constitution ait remis des pouvoirs égaux à ceux du Sénat républicain. [...] Messieurs, c'est l'histoire! ne protestez pas contre l'histoire. L'histoire n'est pas anticonstitutionnelle<sup>28</sup>. »*

## Doutes et réflexions pour une refondation républicaine

Un troisième temps marque la réflexion de Blum sur les institutions républicaines, c'est bien sûr le choc de la Seconde Guerre mondiale et des enjeux de la refondation républicaine à la Libération. On ne peut ici détailler ses réponses pugnaces face aux attaques politiques voulues par le régime du maréchal Pétain. Du procès tenu à Riom avant d'être arrêté et où il est accusé avec d'autres dirigeants

---

28 *Ibid.*, p. 131-132.

de la III<sup>e</sup> République d'être à l'origine de la défaite, on peut retenir l'hommage que lui rend Pierre Mendès France : « *le prévenu qui dominait les juges d'une Cour suprême spécialement constituée pour le condamner* »<sup>29</sup>. Durant sa captivité en France puis en Allemagne, Blum réfléchit aux institutions à refonder. Il le fait en accordant une place importante aux partis politiques pour la vie démocratique, comme dans une lettre au général de Gaulle de mars 1943 :

« *Pour refaire un parti, généralement classé comme Parti politique (parce que son action politique était plus apparente que son action de propagande et d'éducation), nous avons dû lutter contre une prévention très puissante et que vous-même avez dû partager en quelque façon. La masse d'opinion française a certainement imputé aux partis politiques d'avant-guerre une part dans la responsabilité du désastre* »<sup>30</sup>.

Blum développe surtout alors sa réflexion dans un volume à la fois personnel et très réfléchi sur la vie démocratique : *À l'échelle humaine*. Il insiste alors sur la continuité de sa réflexion :

« *J'ai dressé moi-même le tableau il y a bien près de vingt-cinq ans dès mes premiers contacts avec les Cabinets et les Assemblées. Mais la seule conséquence légitime est celle que j'avais formulée alors, à savoir que le système gouvernemental de la France, c'est-à-dire le régime représentatif ou parlementaire tel qu'il y était pratiqué, doit recevoir de profondes corrections, et, à supposer qu'il ne soit pas susceptible comme on le prétend de corrections satisfaisantes, la seule conclusion qu'on ait le droit d'ajouter est que le régime parlementaire ou représentatif ne constitue pas le Gouvernement démocratique exactement adapté à la société française et qu'il faut par conséquent se mettre en quête de formes qui lui conviennent mieux* »<sup>31</sup>.

L'ouvrage est en effet traversé par une réflexion sur les modèles politiques suisse et américain. Surtout, Blum insiste sur les enjeux de la « démocratie sociale » : « *La démocratie politique ne sera pas viable si elle ne s'épanouit pas en démocratie sociale, la démocratie sociale ne serait ni réelle ni stable, si elle ne se fondait pas sur une démocratie politique* »<sup>32</sup>.

On peut rappeler ici qu'en cela Blum s'inscrit bien dans l'ensemble des débats sur les institutions républicaines et la vie démocratique qui marquent les mouvements de Résistance puis la discussion constitutionnelle à la Libération<sup>33</sup>. Dans un texte de 1947, le juriste Georges Vedel commente même ainsi la situation :

---

29 Pierre Mendès France, « Hommage à Léon Blum », *Cahiers Léon Blum*, 4-5, décembre 1978, repris dans P. Mendès France, *Œuvres complètes*, t. 6, *Une vision du monde 1974-1982*, p. 571-574, p. 574 pour la citation. On peut aussi rappeler un autre texte antérieur d'hommage à Blum de la part de celui qui fut brièvement dans son second gouvernement sous-secrétaire d'État au Trésor en 1938 : P. Mendès France, « Léon Blum », in P. Mendès France, *La vérité guidait leur pas*, Paris, Folio histoire, 2022 [1976], p. 185-201.

30 La lettre est écrite depuis sa prison de Bourassol le 15 mars 1943, elle est reproduite in *L'Œuvre de Léon Blum*, tome 1940-1945, Paris, Albin Michel, 1955, p. 397-404, p. 397 pour la citation.

31 *Ibid.*, p. 429.

32 *Ibid.*, p. 472.

33 Cf. Jeannette Bougrab, *Aux origines de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République*, Paris, Dalloz, 2002.

« Au cours des débats constitutionnels de 1946, tant devant la première que devant la seconde Constituante, une affirmation a été répétée si souvent qu'on peut y voir le leitmotiv de ces débats et peut-être l'intuition (sinon l'idée) fondamentale d'où procède notre régime constitutionnel actuel. Cette intuition, c'est que la démocratie que nous avons vécue avant la guerre était incomplète ; elle se limitait au terrain politique et ne touchait que très imparfaitement à l'ordre économique et à l'ordre social. Il fallait compléter 1789, sinon le refaire<sup>34</sup>. »

Blum se montre alors très critique du fonctionnement du capitalisme. Il explique que « la puissance de l'État devra se déployer pour définir, protéger, garantir la condition ouvrière »<sup>35</sup> et qu'« aujourd'hui le capitalisme ne commande plus en maître à l'État démocratique »<sup>36</sup>.

À la Libération, Blum exprime – comme la majorité des Français – un rejet des lois constitutionnelles de 1875 et prend part au débat public par de nombreux articles dans *Le Populaire*. Il s'exprime sur le bicamérisme, sur le pouvoir judiciaire et revient à plusieurs reprises sur son opposition à tout contrôle de constitutionnalité des lois, dont il ne perçoit pas la logique démocratique<sup>37</sup>. Il revient alors à nouveau sur la question du pouvoir exécutif et se montre plus réservé que dans des prises de position antérieures. Ainsi, il écrit dans un article du 20 novembre 1945 :

« Le système de l'élection directe par le peuple ou par un large collège indépendant de l'Assemblée est pratiquement exclu. De lourds précédents historiques pèsent sur lui. Il blesse et alarme la susceptibilité républicaine. Il ne convient d'ailleurs, je le reconnais, qu'aux nations, aux temps, aux occasions historiques, où les principes mêmes de la démocratie ne sont exposés à aucune contestation et à aucun risque. Je tiens donc pour assurer, quant à moi, que la majorité de la Constituante ne se ralliera pas à l'élection directe, qu'elle ne créera pas un président du type américain indépendant du pouvoir législatif, et que, par conséquent, c'est bien au chef du gouvernement – surmonté ou non du président décoratif et symbolique – qu'appartiendront la réalité et la plénitude du pouvoir gouvernemental<sup>38</sup>. »

Blum réagit alors aussi aux débats politiques du moment et il est ainsi critique du discours de Bayeux tenu par le général de Gaulle en juin 1946<sup>39</sup> (art. p. 217-218). L'analyse de ce changement de Blum à propos du pouvoir exécutif

---

34 Georges Vedel, « Démocratie politique, démocratie économique, démocratie sociale », *Collection Droit social*, XXXI, mai 1947, p. 45-58, p. 47.

35 *L'Œuvre de Léon Blum*, tome 1940-1945, op. cit., p. 470.

36 L. Blum, « La grève et les contradictions capitalistes », *Le Populaire*, 15-16 juin 1947, in *L'Œuvre de Léon Blum*, tome 1947-1950, Paris, Albin Michel, 1963, p. 57. Ces deux dernières citations sont justement rappelées par le politiste Pierre Birnbaum dans son livre : *Léon Blum, un portrait*, Paris, Le Seuil, 2017, p. 112-113.

37 Cf. « Le pouvoir judiciaire. L'organisation des partis », 11 novembre 1945, et « La constitutionnalité des lois », 7-8 juillet 1946, in *L'Œuvre de Léon Blum*, tome 1945-1947, Paris, Albin Michel, 1958, respectivement p. 146-147 et p. 222-224.

38 *Ibid.*, p. 151.

39 *Ibid.*, p. 217-218, le commentaire du discours du général de Gaulle est entremêlé avec celui d'un discours de Vincent Auriol, alors président de l'Assemblée constituante.

a parfois préoccupé juristes, historiens et témoins, comme lors d'une table ronde organisée par le CNRS sur « Léon Blum et l'État »<sup>40</sup>. Blum, en réponse à des interpellations dans la presse de Raymond Aron et de Joseph Paul-Boncour s'en était expliqué dès juillet 1946 dans un de ces éditoriaux intitulé « Le problème de la souveraineté », en détaillant à la fois ses convictions mais aussi son pragmatisme politique<sup>41</sup>.

\* \* \*

À partir de sa longue expérience tout à la fois administrative, parlementaire et gouvernementale, Blum a construit et exprimé une vision exigeante des institutions républicaines. Il a toujours défendu ces dernières contre toute dérive vers un pouvoir personnel mais il a aussi su dire lucidement les difficultés et les limites du fonctionnement de la III<sup>e</sup> République. Sa lucidité a toujours accompagné l'idée d'un nécessaire progrès des institutions démocratiques, progrès qui passe aussi par l'efficacité de celles-ci pour permettre une action politique réellement transformatrice<sup>42</sup>.

Deux citations peuvent conclure cette courte mise en perspective. La première est liée à un des derniers textes prononcés par Blum. Il réfléchit en effet encore à l'histoire des institutions républicaines jusqu'à la fin de sa vie. Il prononce ainsi le 24 février 1948, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, une très belle conférence consacrée à la « révolution de février » de 1848. On peut en citer deux extraits ici, significatifs d'une vie de combats politiques toujours associés à une réflexion personnelle :

*« Quand il m'arrive, comme c'est le cas des hommes qui atteignent l'extrémité de leur vie, de la reprendre en sens inverse et de la reconstruire par l'imagination, c'est souvent de la vie d'un historien que je rêve. [...] J'ai sans doute cédé à l'excès à ce besoin chimérique et puéril de refaire l'histoire après coup. J'ai peut-être commis un tort plus grave qui serait de frustrer les événements et les hommes que nous commémorons aujourd'hui d'une part de leur grandeur. Mais leur part reste assez belle. La véritable grandeur, la grandeur impérissable de la Révolution de 1848 et de la Deuxième République, c'est l'espérance immense qu'elle a suscitée, c'est l'aurore de fraternité*

---

40 *Table ronde sur Léon Blum et l'État*, Paris, CNRS, 4-5 juin 1973 (tapuscrit conservé à la bibliothèque de la FNSP). Les débats voient intervenir en particulier Jules Moch, Pierre Cot, Robert Blum, Daniel Mayer, Pierre-Olivier Lapie, Georges Monnet, Léo Hamon, René Cassin, Pierre Juvigny mais aussi René Rémond, Georges Vedel, Jean-Noël Jeanneney.

41 « Le problème de la souveraineté », *Le Populaire*, 4 juillet 1946, in *L'Œuvre de Léon Blum*, tome 1945-1947, *op. cit.*, p. 220-221.

42 Ce n'est ainsi pas un hasard s'il accepte de donner une préface à l'édition française du livre de James Burnham, *L'Ère des organisateurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1947, reprise dans *L'Œuvre de Léon Blum*, tome 1945-1947, *op. cit.*, p. 417-426.



– de fraternité civique, de fraternité humaine, de fraternité universelle – qu'elle a fait lever sur le monde. [...] L'immense espérance n'est pas éteinte<sup>43</sup>. »

Enfin, pour achever notre propos, on ne peut que reprendre les termes si justes de Pierre Mendès France en 1978 à propos de Léon Blum :

« Après quelques années de demi-oubli – en tout cas, de méconnaissance au moins partielle – le souvenir de Léon Blum retrouve aujourd'hui un regain impressionnant, et même émouvant, de curiosité et d'intérêt. On réalise, notamment chez les jeunes, qu'il n'a pas été l'homme d'une circonstance passée, d'un moment périmé, dont l'action dans son parti ou au pouvoir n'ont de sens qu'en rapport avec un contexte passager – mais qu'au contraire, il a eu, de sa mission et de ses responsabilités de militant, d'élu et de gouvernant, une conception remarquable dont la leçon conserve une valeur permanente et reste très présente pour nous<sup>44</sup>. »

---

43 Léon Blum, « Anniversaire de la Révolution de 1848 », in *L'Œuvre de Léon Blum*, tome 1947-1950, Paris, Albin Michel, 1963, p. 419-430, p. 419 et 430 pour les citations. On peut noter que ce texte avait été édité dans le numéro 12 de la revue *Promotions* et a été republié récemment dans les *Cahiers d'histoire de l'ENA*, 8, 2015, *Promotion Quarante-Huit*, la Documentation française, p. 69-81.

44 P. Mendès France, *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 571.

# [Après l'intervention d'Alain Chatriot]

## **Olivier Schrameck**

*L'intervention d'Alain Chatriot apporte de nombreux éléments de réflexion et de connaissance. Le temps qui s'écoule pèse un peu sur nous. Je demanderai donc à ceux qui souhaitent intervenir à la suite de ce riche exposé de se limiter à une ou deux interventions. Sinon, ce serait ô combien fâcheux, nous imposerions des contraintes aux orateurs suivants. Je vous passe la parole.*

## **Question**

*J'ai une question sur l'intérêt que portait Blum à l'organisation territoriale de l'État. Puisque nous avons bien compris que dans ses réflexions sur la réforme gouvernementale, dans l'exercice du pouvoir lui-même, dans son souci d'efficacité de l'action publique, Blum était en partie un réformateur, je voudrais savoir quel intérêt il apportait au fonctionnement quotidien de l'État territorial et au service public local.*

## **Réponse d'Alain Chatriot**

*La question n'est pas simple parce que j'aurais tendance à y répondre entre deux pôles. Dans les Lettres sur la réforme gouvernementale, ce n'est pas l'essentiel de la réflexion. Et c'est un point intéressant parce que, à l'époque, la réflexion, pas toujours en employant le terme de décentralisation, avec un vocabulaire parfois un peu fluctuant, mais la réflexion sur l'organisation de pouvoirs en dehors d'un pouvoir central est très présente chez un certain nombre de juristes mais aussi chez un certain nombre d'hommes politiques. Car au tournant du siècle, c'est le cas pendant la Première Guerre mondiale où l'on organise les premières formes de structures autour de régions économiques, c'est le cas au début des années 1920. Je dirais que dans cette période, j'ai peu de textes marquants sur ce point-là. La situation est différente à la Libération et là, dans les débats constitutionnels et dans la manière dont il y prend part ou à la tribune, ou dans les congrès ou principalement aussi par ses éditoriaux plus populaires, là on a quelques textes plus précis sur le sujet, et dans son cas, il y a même eu un texte explicite où il envisageait que l'organisation par régions donne lieu à une forme de représentation, et au fond dans son regard critique assez permanent, de ce point de vue-là c'est un républicain socialiste très fidèle à Jaurès, contre la deuxième chambre, il envisage à ce moment-là une deuxième chambre qui intégrerait une représentation des régions et il pense que la réorganisation de l'échelon régional est un enjeu possible. Il n'est pas le seul dans les débats constitutionnels de la Libération, mais c'est intéressant qu'il prenne très au sérieux cette dimension-là. J'ai moins de souvenirs de le voir présent au moment de la crise des années 1930. Pourtant, un certain nombre de gens réfléchissent aussi à cette question. Je pense que dans la crise des années 1930, il est plus confronté très directement au fait d'essayer d'obtenir une amélioration des institutions républicaines en évitant le discours porté par, au mieux, Tardieu.*



### **Olivier Schrameck**

*Cela me rappelle certains débats que j'ai connus très directement en tant que secrétaire général du Conseil constitutionnel. Est-ce qu'il y a une seconde question ? Frédéric ?*

### **Frédéric Salat-Baroux**

*Je voudrais juste dire un mot sur les Lettres sur la réforme gouvernementale. C'est vraiment un texte qui reste à lire. D'abord pour témoigner de l'originalité et de la liberté de pensée de Léon Blum. Si l'on n'ouvre pas le texte en se disant qu'il est de lui, il y a des moments où l'on semble entendre une pensée extrêmement proche de celle du général de Gaulle, c'est-à-dire la critique du fonctionnement de l'État à l'époque, l'aspiration à un exécutif beaucoup plus fort... Les idées sont assez convergentes. Il y a aussi beaucoup de liberté et au fond de modernité dans la façon dont il s'exprime. Il va, par exemple, prendre pour modèle de l'action gouvernementale le chef d'entreprise, ce qui, pour un socialiste, un marxiste, et même à des années de recul, est parfaitement original. Il en aura eu l'expérience quand il était directeur de cabinet, mais là il y a une originalité qui est forte. Il va même qualifier le président du Conseil de monarque républicain. Donc il y a des similitudes assez fortes avec la pensée du général de Gaulle, mais avec une limite qui dit aussi beaucoup de Blum, c'est-à-dire le parlementarisme. Pour lui comme pour Mendès France, il y a une limite à ne pas franchir dans la recherche de l'efficacité, c'est là ce qui le sépare du général de Gaulle, c'est le parlementarisme. Et cela pose la question aussi, et je retrouve cela dans vos questions, Olivier, c'est dommage qu'on n'ait pas pu en faire un des thèmes de la séance, c'est pourquoi cette autocensure de Léon Blum, qui est une question très fondamentale. Plus on réfléchit sur lui, plus c'est la question passionnante. Il y a évidemment tout ce qui est le juriste, le respect du légalisme, l'enracinement républicain et donc, malgré la grande admiration qu'il avait pour de Gaulle, cela a été la limite et la raison de la séparation. Et puis il y a des choses qui sont peut-être plus terribles encore. C'est le problème de son judaïsme et donc la façon dont cet homme, qui a toujours fait face avec une extrême dignité aux attaques, en réalité a été touché par elles, avec la problématique de la légitimité. Est-ce qu'il pouvait être légitime à aller au-delà de la stricte légalité ? On retrouve cela aussi chez Mendès France mais également chez Mandel, l'autre grand Juif...*

### **Olivier Schrameck**

*... et chez Jean Zay, dans son Journal, pendant sa détention.*

### **Frédéric Salat-Baroux**

*Et donc ces problématiques, c'est-à-dire le légalisme et également le poids des blessures, sont très intéressantes dans ce qu'est la réalité de la personnalité de Léon Blum. Dans les questions que vous avez posées, il y a probablement celles qui permettent de descendre le plus vers la compréhension de l'homme et de l'action politique qui sont évidemment totalement indissociables.*

## **Olivier Schrameck**

*Merci beaucoup de cette observation, non pas du tout parce qu'elle rejoint la mienne, mais parce qu'elle renvoie aussi à des phénomènes historiques lorsque l'on pense à la pression qu'ont exercée les Britanniques pour que l'on fasse appel à des hommes politiques lesquels étaient attaqués en raison de ces ascendances, lorsque l'on pense à certaines réactions que ceux-ci ont eues face à des événements dramatiques, parfois, vous le savez, au péril de leur vie, et il s'en est fallu, faut-il le rappeler, quasiment de 24 heures pour que Léon Blum survive au second conflit mondial. Je pense qu'il y a là un sujet de réflexion extrêmement important en effet. Nous reviendrons grâce à Frédéric Salat-Baroux sur tous ces problèmes et il me revient maintenant, non pas de le présenter, mais de rappeler d'abord tous ses titres juridiques et politiques, aussi bien au sein de cette maison que dans l'exercice de la fonction d'avocat. Je rappellerai d'ailleurs que Blum a été avocat, un peu pour des raisons matérielles, peut-être, mais en tout cas, il n'a jamais renié cette fonction. Bien entendu, l'expérience du pouvoir, si précieuse s'agissant de l'analyse de l'ancien secrétaire général de la présidence de la République, a imprégné ce livre dont Terry Olson a dit à juste titre tout le bien que l'on doit en penser, et dont ressortent, et Frédéric Salat-Baroux en parlera certainement, beaucoup de facettes : le jeune homme brillant et élégant, l'ami de Gide et de Pierre Louÿs, le combattant du congrès de Tours, l'admirateur inconsolé de Jean Jaurès... Ces trois points de suspension conduisent tout naturellement à l'exposé de Frédéric Salat-Baroux que je remercie beaucoup pour sa contribution.*

# Léon Blum et la vie intellectuelle

Frédéric SALAT-BAROUX

Léon Blum s'inscrit, de manière exemplaire, dans la grande tradition du Conseil d'État. Toute sa vie, il aura su concilier un engagement, sans faille, au service de l'État et d'autres vies, d'autres centres d'intérêt.

En 1912, Léon Blum, dans une préface des *Annales du théâtre et de la musique*, affirmait : « *je suis critique de profession et j'ose dire de vocation* ». Une lecture trop rapide de cette affirmation pourrait laisser penser que Léon Blum n'aurait accordé qu'une place seconde à ses fonctions au sein de la Haute Assemblée.

1912, c'est, tout au contraire, l'année de ses conclusions dans l'arrêt *Société des granits porphyroïdes des Vosges*, qui a marqué l'histoire de la jurisprudence administrative. Léon Blum aura été, intensément, et également, un grand commissaire du Gouvernement et un critique reconnu.

La lecture, la vie intellectuelle lui étaient indispensables, comme l'air qu'il respirait. Il répétait : « *Je vis chaque journée, comme si c'était la dernière.* » Par-delà la distance qu'il imposait, il était animé par des sentiments profonds : le culte de l'amitié, l'amour de l'amour, l'amour des idées, la passion de la justice.

L'ultime demeure de Léon Blum à Jouy-en-Josas dit beaucoup de sa personnalité. La maison a été organisée, autour de lui, par Jeanne, sa troisième épouse. Elle est modeste mais une pièce est immense : son bureau. La bibliothèque couvre des murs entiers, la table de travail est imposante. Blum lisait toujours assis, comme pour marquer le sérieux absolu qu'exige la lecture. Et près des fenêtres, de profonds fauteuils lui permettaient d'accueillir des amis, des visiteurs venus recueillir sa pensée.

Le goût des idées et de la vie intellectuelle chez Léon Blum doit être mis en résonance avec son appartenance à la communauté juive française et avec une époque où la création était une façon d'échapper au carcan de l'ordre bourgeois qui s'était imposé avec les débuts de la III<sup>e</sup> République.

La famille Blum est représentative de ce que Pierre Birnbaum a appelé « *les fous de la République* ». L'émancipation des juifs par la Révolution fut, pour les juifs de France, un acte immense. Jusque-là, le juif n'existait qu'en tant que membre de sa communauté. La France, la première, l'a reconnu comme un individu à part entière et comme un citoyen à l'égal des autres. Cet acte est à l'origine d'une véritable passion juive pour la France, qui a conduit tant de familles juives de l'époque, dès qu'elles étaient sorties de la misère comme les Blum, à projeter leurs enfants vers le savoir et, chaque fois que possible, vers le service de l'État. Alfred Dreyfus était aussi porteur de cet esprit de reconnaissance, qui éclaire son patriotisme.





*Léon Blum et ses frères vers 1890. De gauche à droite : Marcel, René (assis au premier plan), Léon, Lucien (assis) et Georges.*

Les cinq fils Blum partageaient la même fascination pour la culture française et se rêvaient artistes.

Léon était le plus doué. Il fit ses humanités, comme l'on disait alors, au sein de cette École de la République où les meilleurs, à l'image d'un Jaurès, vivaient leur jeunesse dans le bonheur de la découverte des grands auteurs antiques et classiques.

Le correcteur de sa copie de philosophie au baccalauréat eut cette appréciation : « *si c'est un enfant de dix-sept ans qui a écrit cela, c'est un monstre* ». Jules Renard, qui n'aimait guère Blum, le décrit capable de « *réciter durant deux heures d'horloge, du Pascal, du La Bruyère, du Saint-Evremond* ».

Difficile de pas avoir une nostalgie de cette France hélas évanouie.

Pour la jeunesse de l'époque marquée, partout en Europe, par l'étouffement des sens et des émotions, la vie intellectuelle était l'un des rares échappatoires à l'ordre bourgeois. Gide ou Zweig ont très bien décrit cette réalité qui a poussé toute une génération vers la création.

Léon Blum va s'y engager et y vivre des moments parmi les plus heureux de sa vie. Il va se lier d'amitié avec Gide, Valéry, Louÿs, croiser Proust qui ne cessa de le prendre de haut sauf quand il eut besoin de lui, rencontrer Mallarmé, Heredia et, bien sûr, Barrès, le prince de leur jeunesse, comme il le nommait.

Léon Blum ne retira jamais vraiment son amitié à Barrès, même après sa prise de position contre Dreyfus qui conduisit Lucien Herr à écrire dans la *Revue blanche* une magnifique lettre de rupture d'une génération avec l'auteur, hier adoré, du culte du moi.

Le lieu d'expression de cette jeunesse était alors les revues littéraires : *La Conque*, *Le Banquet* et, bien sûr, la *Revue blanche* des frères Natanson, la plus célèbre d'entre elles. Cette revue en rupture avec le pessimisme du mouvement décadent d'un Joris-Karl Huysmans, professait qu'il fallait « *surtout aimer son temps* ». Elle a fait découvrir la richesse de la littérature russe, la musique et la peinture moderne. Elle était ouverte à toutes les formes de création, à l'humour avec Tristan Bernard mais aussi aux chroniques sportives que Blum tenait avec l'humoriste. Léon Blum va beaucoup écrire dans ces revues. Il va vite comprendre qu'il n'est pas fait pour la poésie, ce que Gide soulignera avec cruauté, et s'orienter vers la critique littéraire. On a beaucoup glosé sur la trop grande indulgence de ses critiques. Il trouvait toujours un peu de bon dans les pires ouvrages. Les campagnes antisémites dont il a fait l'objet l'ont présenté comme ne faisant que la promotion des auteurs juifs ou socialistes, assimilés par ces campagnes dans une même haine.

Léon Blum a été un critique littéraire important. Certes, comme d'autres, comme Zweig, il a pensé que Georges de Porto-Riche était un immense dramaturge, alors que l'astre d'Edmond Rostand s'élevait. La lecture de Porto-Riche montre cependant qu'il vaut mieux que l'oubli d'aujourd'hui. Blum va découvrir bien des auteurs et notamment Proust. Sa chronique de 1896 dans la *Revue blanche* sur *Les Plaisirs et les jours*, sorte de brouillon de la *Recherche*, est lumineuse. Blum y écrit : « *Quand on a tout le talent de style, toute l'aisance de pensée que recèle ce livre, trop coquet et trop joli, ce sont là des dons que l'on ne peut pas laisser perdre... J'attends avec beaucoup d'impatience et de tranquillité son prochain livre.* » On ne pouvait si bien dire!

pensée jusqu'à toucher le fonds indivis, la sève commune de l'humanité. Qui sait si Tolstoï guéri, rajeuni, ne nous donnera pas encore d'autres livres; et si, maître absolu de cette forme nouvelle, il ne fondera pas dans une unité plus parfaite encore, la beauté de ses premiers livres, presque tragique à force de vérité indifférente, et l'enseignement poignant de ses dernières œuvres, presque consolantes à force de souffrance et de pitié.

Je citais Carlyle tout à l'heure. Je relis quelques lignes qu'il écrivait sur Goethe, voici longtemps. C'est par là que j'aimerais conclure : « Un grand ancien héroïque, *parlant et gardant le silence* comme un ancien héros... A cet homme aussi il a été donné ce que nous appelons une vie dans la Divine

Idee du Monde; — réellement une Prophétie, dans ces temps fort improphétiques; de beaucoup la plus grande, bien qu'une des plus tranquilles, parmi toutes les grandes choses qui ont pu se produire en ces temps. »



LÉON BLUM

LÉON BLUM

## LES POÈMES

AUGUSTE THERET : *Littérature du Berry, Poésie, les XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> Siècles* (Francis Laur, Société Anonyme des Imprimeurs techniques).

Contribution d'un savant de province à l'étude de la littérature française; à la lecture du titre, on rêverait de folk-lore, des meneurs de loups, des brandes chères à M. Maurice Rollinat, et des vieillards chers à M. Baillier. On aurait tort. M. Theret, qui dédie son livre à la Société des chefs d'institution de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, s'est cantonné dans quatre monographies de poètes (?) réguliers. Ce sont : François Habert, Baron, Bounyn et Guimond de la Touche. L'étude sur Gabriel Bounyn est la plus intéressante des quatre qui composent cet honnête travail, rédigé d'une rhétorique un peu poncive.

ROBERT MORVAN : *Mon Ame* (Girard et Villerelle).

Des vers jeunes, pas assez accentués. Raciniens-verlainiens, ce qui se ressemble en une certaine langueur voulue, et une simplicité ver-

La Revue blanche :  
*portrait de Léon Blum*  
*par Félix Vallotton.*  
« *Qui sait si Tolstoï guéri,*  
*rajeuni, ne nous donnera*  
*pas encore d'autres livres* »,  
Bibliothèque nationale  
de France.

Dans ces années d'exaltation littéraire, de tumultes amoureux, d'hésitations symbolisées par la façon dont Léon Blum s'est fait renvoyer de l'École normale supérieure, trop attiré par la vie de bohème, et dont il a fini par faire le choix de la raison en 1896 : réussir le concours du Conseil d'État et épouser Lise, le Blum politique affleure cependant déjà.

Deux anecdotes l'annoncent.

Il a dix-sept ans, il se promène au Quartier Latin avec Gide. Ils dissertent sur les mérites comparés de Molière et de Marivaux : « *Soudain, Blum se retourne, écrira Gide dans son Journal. Aurait-il reconnu quelqu'un? Non simplement s'approcher d'un de ces pauvres hères qui distribuent des réclames ou des prospectus. Blum en prit deux, m'en tendit un quand il m'eut rejoint : C'est son gagne-pain... Il se sent moins humilié quand on prend ses papiers.* » Blum ou la passion de la Justice.

Il a vingt ans. Il est dans un train avec Fernand Gregh, le fondateur de la revue *Le Banquet*. Ils partent en vacances. Le futur académicien se tourne vers



Blum et lui demande ce qu'il voudrait faire plus tard. Il s'attend à romancier ou dramaturge. Il est stupéfait de la réponse : « *De la politique* », lui dit-il.

C'est par la vie intellectuelle et par l'affaire Dreyfus que Blum va s'éveiller à l'engagement politique.

Lucien Herr, le mythique bibliothécaire de l'École normale supérieure, qui avait amené Jaurès au socialisme, enfourche son vélo un matin d'été et part retrouver Blum à la campagne. Au milieu de leur promenade, il lui lance : « *Savez-vous que Dreyfus est innocent ?* » Jusque-là, Blum, comme beaucoup de membres de la communauté juive, s'était tenu à distance.

Et c'est dans le cadre du combat pour Dreyfus et la vérité que Lucien Herr présentera Jaurès à Blum.

Rencontre immensément décisive dans son adhésion au socialisme.

Dès le premier instant, Léon Blum comprend qu'il fait face à un être exceptionnel et va humblement se poser en disciple du génial élu de Carmaux. Au cœur de cette fascination, il y a la puissance intellectuelle du maître, sa connaissance profonde des auteurs antiques, son éloquence, sa maîtrise de l'histoire de la Révolution française mais aussi du socialisme allemand auquel il avait consacré sa petite thèse, alors rédigée en latin.

La vie intellectuelle et l'engagement politique vont désormais se confondre.

Il participe à la création de la maison d'édition de Péguy, rue Cujas, avant que celui-ci ne rompe avec le pragmatisme jaurésien.

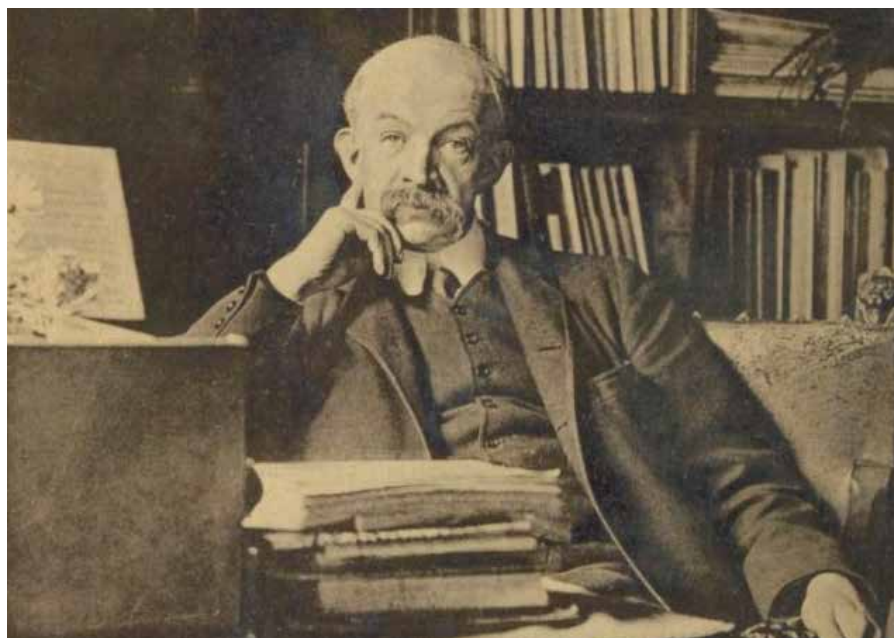
Blum va se démultiplier pour offrir à Jaurès son journal, *L'Humanité*. Il y tiendra la chronique littéraire.

Mais, après le congrès du Globe de 1905, il va prendre ses distances politiques avec Jaurès, sans cependant se couper de l'homme. Blum ne comprend pas la décision de Jaurès d'accepter de se soumettre à l'orthodoxie marxiste de Jules Guesde, afin de rendre possible l'union des socialistes.

De 1905 à 1914, il va se chercher tout en demeurant impressionnant d'acuité intellectuelle. Il devient commissaire du Gouvernement et le nombre d'arrêts à ses conclusions aux *Grands Arrêts de la jurisprudence administrative (GAJA)* montre qu'il fut un commissaire emblématique.

Il va reprendre sa carrière de critique littéraire et dramatique et compter dans la vie parisienne. Son duel avec Pierre Veber, en 1911, après qu'il a éreinté l'une de ses créations, illustre sa place dans la vie intellectuelle autant que son courage physique. Courage qu'il montrera tout au long de sa vie politique et notamment le 13 février 1936, où il manque d'être lynché par les camelots-du-roi.

Les ouvrages qu'il publie durant cette période, à défaut d'être d'une qualité qui résiste totalement au temps, disent beaucoup de sa construction intellectuelle :  
– en 1901 et 1909, il publie ses *Nouvelles Conversations de Goethe avec Eckermann*, qui est un recueil retravaillé des textes publiés dans différentes revues. Le choix de parler à travers Goethe est éclairant. Goethe était le prince des poètes mais il fut aussi Premier ministre du duc de Saxe-Weimar ;  
– en 1907, il publie *Du Mariage*, son ouvrage le plus novateur. Il y défend le droit des femmes au plaisir avant le mariage. Ce livre, qui fit scandale et



*Lucien Herr, bibliothécaire de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, photographié à sa table de travail par l'archéologue Joseph Chamonard, vers 1914. Cliché publié dans l'ouvrage de Charles Andler, *Vie de Lucien Herr (1864-1926)*, Paris, Rieder, 1926.*

provoqua le silence contrarié de Jaurès, révèle Blum comme l'un des premiers féministes. Pour lui, les femmes sont des amies, des égales, des amours parfois. Ce féminisme, il le traduira dans les faits, en nommant trois femmes dans le premier gouvernement du Front Populaire et cela une décennie avant que le droit de vote ne leur soit enfin reconnu ;

– en 1914, en plein procès Caillaux, il sort *Stendhal et le beylisme*, souvent salué comme un ouvrage important. Essai sur une autre haute figure du Conseil d'État, l'ouvrage vaut surtout par ce qu'il dit de Blum, qui, à travers le tableau du caractère de Stendhal, exprime ses frustrations et son aspiration aux sphères les plus élevées de l'action.

Dans cette période, une activité intellectuelle moins connue a joué un rôle important dans la marche de Blum vers l'action politique. Il donne des conférences au théâtre de l'Odéon sur de grands auteurs comme Corneille. L'affluence est importante. Il doit forcer sa voix mais il prend conscience de sa forme, très particulière mais réelle, d'éloquence. Il sait partager avec générosité l'intelligence, ce que les militants ouvriers admireront toujours chez lui, même ceux qui l'ont combattu. Il prend la mesure qu'il est plus un homme du verbe que de l'écrit.

\* \* \*



*Congrès national socialiste de 1924 : discours de Léon Blum, Agence Meurisse.*

1914 est, pour la France comme pour Léon Blum, l'année tournant, celle de la mise en harmonie et en mouvement de ce qui pouvait apparaître comme des composantes désordonnées de sa personnalité.

Il n'avait jamais rompu sa relation amicale avec Jaurès, qu'il recevait souvent. Lucien Herr lança ainsi un jour au leader socialiste un sévère : « *On dit que vous dînez en ville!* » Au petit matin de l'assassinat de Jaurès, Blum l'a veillé toute la nuit. On sonne à la porte de la maison en deuil, Léon Blum ouvre à Maurice Barrès venu présenter ses condoléances à la famille.

Ce moment symbolise le passage définitif de Blum de la vie intellectuelle à la politique, d'un maître à l'autre. Un Blum, animé désormais d'une force intérieure qui va conduire le disciple à se faire chef.

De 1914 à 1920, il opère une mutation accélérée. Directeur de cabinet de Marcel Sembat, durant les premières années du gouvernement d'Union sacrée, s'imposant comme l'héritier de Jaurès lors du discours du Palais des Fêtes de la rue Saint-Martin à l'été 1917, auteur de réflexions très modernes sur la réforme de l'État, opérant une conversion peut-être plus apparente que réelle au marxisme dans son *Pour être socialiste* et, enfin, en 1919, élu député du centre et de l'Est parisiens.

Avec le fameux discours du congrès de Tours, il met en fusion ses qualités intellectuelles et politiques. Il le prépare avec Lucien Herr, qui est resté en contact

# LE POPULAIRE

ORGANE DU PARTI SOCIALISTE

## Léon BLUM déporté !

Les chefs républicains et ouvriers  
remis à la Gestapo.

Le peuple exigera des comptes.

Le Populaire, *organe du parti socialiste*, n° 11, [avril 1942], titre en une : « Léon Blum déporté ! ».

avec Gorki et l'informe de la réalité de la grande lueur à l'est. Il travaille son texte comme des conclusions d'assemblée. La mécanique du raisonnement est implacable contre les 21 conditions de Lénine. Parfois, le commissaire du Gouvernement s'exprime encore quand il évoque les erreurs de fait de la doctrine bolchevique. Le critique est tout aussi présent quand il explique pourquoi le socialisme français est confronté à quelque chose de résolument « neuf ». Son positionnement doctrinal est clair : il est marxiste et révolutionnaire et pas réformiste.

Il se pose en chef dans une phrase commencée par un *nous* et qui s'achève par l'affirmation de son *moi* : ce « *quelqu'un* », lui qui restera « *garder la maison* ».

« *Nous sommes convaincus, jusqu'au fond de nous-mêmes, que, pendant que vous irez courir l'aventure, il faut que quelqu'un reste garder la vieille maison.* » Il affirme enfin une dimension bienveillante et visionnaire qui annonce le Front Populaire : « *Les uns et les autres, restons des socialistes... des frères qu'aura séparés une querelle cruelle, mais une querelle de famille, et qu'un foyer commun pourra encore réunir.* »

C'est l'acte de naissance de ce que Serge Bernstein a appelé un « *intellectuel en politique* » et que je qualifierais plus encore d'un humaniste en politique.

À côté de l'immense figure du général de Gaulle, qu'il aura soutenu de toutes ses forces durant la guerre face à l'hostilité de Roosevelt, il aura incarné la politique à l'échelle humaine.

\* \* \*

Cette double dimension intellectuelle et humaniste de Blum est portée à son paroxysme lors de sa captivité à Buchenwald, sur laquelle je conclurai mon propos.

Il est, avec Mandel, l'otage des nazis, à quelques mètres des fours de l'horreur qui fonctionnent à plein régime. Il passera de longues heures à lire et relire les auteurs européens qui ont illuminé sa jeunesse. Jeanne va le rejoindre et ils s'y marieront. Amitié avec Mandel qu'il découvre, littérature, amour, tout ce qui compte pour Blum.

Quand Mandel est pris, pour être assassiné d'une balle dans le dos par la Milice, Léon Blum adresse un double testament à son fils. Un testament civil. Il lui lègue son patrimoine, la seule chose qu'il possède, sa bibliothèque, démentant les obsessions antisémites : sa prétendue fortune et sa vaisselle de vermeil. Il rédige aussi un testament politique où il se place dans la perspective annoncée de la défaite nazie. Il appelle, en tant que Français et en tant que juif, lui dont le frère vient d'être gazé, à renoncer à l'esprit de vengeance et à la réconciliation avec le peuple allemand. Il a ce mot magnifique d'humanité : « *Il n'y a pas de peuple prédestiné au mal.* »

La marque, la trace, la leçon de Léon Blum sont toutes contenues dans ces instants.

Le Conseil d'État rend aujourd'hui un bel hommage à celui dont il a toujours été fier. Cette fierté ne réside pas dans le fait qu'il fut chef du gouvernement – d'autres membres l'ont été – mais dans la façon dont il a incarné, de manière exemplaire, des valeurs dans lesquelles l'institution se reconnaît : le respect, la pondération, la tenue, le sens de l'État, la foi dans la France et dans la République.

Je vous remercie.

## [Après l'intervention de Frédéric Salat-Baroux]

### **Olivier Schrameck**

*Merci, Frédéric Salat-Baroux, pour cet exposé si perspicace et empreint sous chaque angle d'une justesse qui fait apparaître en effet cette œuvre de justice. Je passe tout de suite la parole à vous tous, avec, pardonnez-moi, le côté un peu rébarbatif de mon rôle, la préoccupation des horloges.*

### **Question**

*Je vais oser une question, c'est parce qu'à la fois le professeur Chatriot et vous-même, Monsieur le Président, avez évoqué le fait que Léon Blum évidemment se revendiquait socialiste, mais qu'il était, si je reprends vos termes, un socialiste pondéré, comment avait-il vécu la victoire en Angleterre, Angleterre qu'il admirait pour des raisons de l'organisation des institutions, l'arrivée au début du XX<sup>e</sup> siècle, en 1908 de ce nouveau libéralisme de gauche qui allait bien sûr poser un nouveau jalon dans l'histoire de la gauche européenne, avec les libéraux anglais et leurs réformes sociales très considérables, si c'est un élément qui ressort de sa pensée, de ses écritures.*

### **Olivier Schrameck**

*Frédéric, sur ce point très particulier...*

### **Frédéric Salat-Baroux**

*Je crois que c'est assez compliqué de pouvoir qualifier le positionnement politique de Léon Blum dans le mouvement socialiste, qui est très marqué à l'époque par l'influence dominante du marxisme. Très probablement plus que Jaurès qui était à la fois républicain et marxiste, en réalité Léon Blum s'inscrit dans la grande tradition de la Révolution française et c'est plus de la gauche que strictement marxiste et d'ailleurs avec l'évolution de sa pensée politique après la guerre, il s'inscrit plutôt dans une grande tradition républicaine de gauche que dans une tradition plus classiquement socialiste et marxiste même s'il reste une des grandes figures du mouvement socialiste. Et donc par rapport au libéralisme, pour répondre à votre question, il est empreint aussi de cette vision libérale.*

*Il n'y a pas chez lui de dogmatisme, même s'il a été obligé d'adopter dans la vie politique, et c'était un passage obligé, un certain nombre de verbes et de postures marxistes, pour lui, ce qui est essentiel, c'est d'abord le républicanisme, l'esprit de justice, l'esprit d'égalité et quelque part une vision très égalitaire de la société, pas dans un sens strict mais dans un sens de partage. Par exemple, j'ouvre et je ferme cette parenthèse, le Front populaire laisse énormément de réalisations sur le plan social. Mais il y a très probablement quelque chose qui était essentiel pour lui, c'était l'accès à la culture.*

*Et là, je refais le pont avec le sujet qui m'a été demandé, la vie intellectuelle, la culture était chez Blum quelque chose d'absolument essentiel, mais il y avait quelque chose chez lui qui conduisait son action politique à considérer que ce point essentiel*

*devait être partagé par tous et derrière les deux semaines de congés payés qui sont des acquis du Front populaire, il y a aussi cette idée de Léon Blum qu'il fallait donner les moyens à tous, et notamment au peuple, de pouvoir accéder à la culture. Il y a donc quelque chose qui n'est pas du tout élitiste chez Léon Blum et qui s'inscrit et que l'on retrouve dans ses racines profondément socialistes, c'est cette idée de droit de tous à l'égalité et d'abord à la culture. Il y a chez lui évidemment des points de passage marxiste, par exemple sur les conditions, la prise de pouvoir de manière autoritaire, ces points de passage existent, mais son socialisme est d'abord un socialisme humaniste et s'inscrit évidemment dans la filiation de Jaurès.*

### **Olivier Schrameck**

*Je crois que cette réponse de Frédéric Salat-Baroux est très importante. D'une part, il y a cette inspiration personnifiée par exemple par Léo Lagrange et qui avait d'ailleurs poussé d'une certaine manière, disent certains historiens au moins, François Mitterrand à prévoir le fameux ministère du Temps libre et la nomination d'Henry, l'ancien secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), à la tête de ce ministère. Et puis, d'un point de vue politique, je crois que si l'on veut projeter Léon Blum en avant, on se rapproche plus de la social-démocratie que l'on ne s'inspire du marxisme. Et d'ailleurs, Léon Blum a toujours été un tout petit peu gêné, un tout petit peu écartelé entre des affirmations de principe et la conscience intime des réalités. Si je parlais de l'anonymat des premières Lettres sur la réforme gouvernementale, Jean Lacouture affirme, je n'ai pas pu le vérifier, qu'il ne voulait pas signer, s'avisant déjà qu'il pouvait devenir un grand responsable socialiste, des réflexions qui auraient pu être tirées vers une affirmation d'un pouvoir plus dirigiste de la République. Cette complexité, on la retrouve dans toutes les perspectives, mais là, elle s'efface devant une préoccupation qui a été constamment la sienne, la justice passe par l'ouverture et l'ouverture au plus grand nombre des plus grandes réalisations de l'homme. Je crois que c'est une façon assez pertinente de résumer comme tu l'as fait son idéal et sa pensée. S'il y a une seconde question, nous la prenons. Sinon, nous passons tout de suite la parole à Mme Fontaine.*

*Marion Fontaine est historienne, elle a enseigné sous différentes formes, je crois que vous avez commencé à Lyon. Vous avez aussi fréquenté l'EHESS. Vous avez enseigné à Sciences Po. Vous êtes membre de l'Institut universitaire de France. Vous avez dirigé, vous dirigez encore les Cahiers Jean Jaurès. Et au-delà des réalités politiques que vous connaissez admirablement, vous avez montré un intérêt très fort pour ce qu'est la réalité du monde ouvrier au XX<sup>e</sup> siècle, en tout cas dans cette première partie du XX<sup>e</sup> siècle, dans ses aspects les plus durs et les plus difficiles. Si l'on veut s'intéresser au Germinal du XX<sup>e</sup> siècle, lisons Marion Fontaine.*





# Le rôle de Blum dans la construction du socialisme français

Marion FONTAINE

Merci, Monsieur le Président. Je tiens également à remercier Madame la Présidente et les membres du Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative pour leur invitation, qui me permet de découvrir véritablement ce lieu. C'est pour moi un très grand plaisir. C'est également un très grand plaisir de pouvoir le faire pour évoquer la question du rôle de Léon Blum dans la construction du socialisme français. Ce rôle a bien évidemment déjà été évoqué dans les interventions précédentes. Frédéric Salat-Baroux en a déjà dit un certain nombre de choses. Je vais essayer de ne pas trop répéter les choses, en revenant sur certains éléments factuels tout en essayant de vous présenter une manière de penser ce que peut être le rôle de Léon Blum dans l'histoire longue du socialisme, à la fois national et international.

Je pourrais repartir du petit opuscule que Léon Blum fait paraître en 1919, petit opuscule plusieurs fois réédité par la suite, et qui s'appelle *Pour être socialiste*<sup>1</sup>. Il a été évoqué dans l'introduction de ce colloque et je pense que ce qui est important de noter, ce sont les temporalités dans lesquelles Léon Blum inscrit le socialisme. D'un côté, il s'inscrit pour lui dans certains des cadres les plus anciens de la morale universelle. Le socialisme est né, écrit-il, de la conscience de l'égalité humaine, des sentiments de justice et de pitié, et il est donc enraciné dans un certain nombre de réflexes humains très profonds. Et en même temps, le socialisme est le produit à la fois du siècle industriel, de la concentration des richesses, de l'opposition qui en découle entre les travailleurs et le patronat. Il s'enracine enfin dans le court terme encore plus présent d'une guerre qui n'a fait qu'accroître un certain nombre de problèmes qu'a posés l'industrialisation, en particulier les inégalités de propriété et de richesse. C'est parce qu'il s'inscrit dans ces temporalités et ces attendus multiples, que le socialisme a lui-même une vocation plurielle. Comme l'écrit Blum dans une phrase restée célèbre, « *Le socialisme est une morale et presque une religion, au moins autant qu'une doctrine.* » De quoi penser, de quoi voir toute l'importance, toute la hauteur, toute l'ambition que Blum a pour le socialisme, et qu'il a comme socialiste en tant à la fois que penseur et acteur.

Cet aspect du Blum socialiste, Alain Chatriot l'a évoqué, a été profondément renouvelé par les recherches en sciences sociales ces dernières années, à la fois

---

1 Voir Léon Blum, *Le Congrès de Tours. Le socialisme à la croisée des chemins 1919-1920*, préface de Romain Ducoulombier, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2020.

du point de vue des travaux sur Léon Blum <sup>2</sup> et du point de vue des travaux en général sur l'histoire du socialisme qui est, je le répète, non seulement une réalité nationale mais une réalité transnationale, voire globale <sup>3</sup>. Et donc toute la question est de savoir comment positionner exactement Blum dans cette très longue histoire et dans cette histoire extrêmement vaste. Dans le temps qui m'est imparti, j'ai choisi de me concentrer sur un aspect ou plutôt sur une question spécifique.

Je vais partir d'une évidence. Blum est né en 1872. Frédéric Salat-Baroux a raison de rappeler qu'il n'est pas beaucoup plus jeune que Jaurès ; une grosse dizaine d'années les sépare. Et il a déjà 45 ans à la fin de la Première Guerre mondiale. En réalité, par ses premières expériences militantes, Dreyfus, les cercles intellectuels socialistes, par ses admirations, par son âge, par ses expériences, Blum est donc d'abord quelqu'un qui s'est socialisé, si j'ose dire, dans le socialisme tel qu'il s'est constitué au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est-à-dire un socialisme qui est le fruit de références très composites, d'un socialisme qui se rappelle la Révolution française aussi bien que la Commune, qui se veut républicain et qui se veut en même temps fidèle à Marx, donc un socialisme très mixte. C'est aussi un socialisme qui a mis très longtemps à prendre une forme partisane cohérente : il faut attendre 1905 pour que la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) ou parti socialiste, se constitue ; encore la structure est-elle extrêmement floue. C'est enfin un socialisme qui, parce qu'il porte les revendications d'un prolétariat qui est alors très largement exclu de la vie politique, sociale et culturelle, a un rapport pour le moins compliqué à l'État et au pouvoir.

On peut au fond envisager Blum comme l'homme à travers lequel se joue la confrontation entre ce socialisme-là et le XX<sup>e</sup> siècle. Un XX<sup>e</sup> siècle qui avec la guerre induit l'entrée des masses et le nouveau rôle des États, qui avec la révolution bolchévique induit l'affirmation d'une autre conception de la révolution et du parti et qui enfin induit pour les socialistes la prise des responsabilités gouvernementales. Donc je pense qu'on peut lire Blum comme une espèce d'incarnation d'un moment de transition du socialisme français entre les expériences du XIX<sup>e</sup> siècle et les défis auquel il est confronté au cours du XX<sup>e</sup> siècle. C'est sur cette transition et cette confrontation que je voudrais revenir avec vous à travers trois éléments classiques : la question de la doctrine, la question de la conduite et de la conception du parti socialiste et enfin la question de la transformation sociale réalisée – pour le dire autrement : de l'action gouvernementale.

---

2 Voir par exemple, dans deux genres très différents, Frédéric Monier, *Léon Blum. La morale et le pouvoir*, Paris, Armand Colin, 2016 ; Milo Lévy-Bruhl, *Le Théâtre de Léon Blum*, La Tour-d'Aigues, éditions de l'Aube, 2023.

3 Voir par exemple, Razmig Keucheyan, Jean-Numa Ducange, Stéphanie Roza (dir.), *Histoire globale des socialismes XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2021.

## La question de la doctrine

Sur la doctrine socialiste, il est intéressant de noter que le rôle de Blum lui-même a pu être très diversement apprécié pendant les trente ans de plein exercice de son action socialiste. Il a pu être considéré comme traître à la révolution (bolchevique) au sortir de la Première Guerre mondiale, comme social-traître par les communistes en particulier dans les années 1920. Mais il a pu aussi être dénoncé entre les deux guerres, par les radicaux par exemple, comme « *un pédant marxiste* » et « *une brute doctrinaire* », je cite, qualificatifs qui avaient le don de beaucoup l'amuser. Autant dire que Blum a pu faire l'objet d'appréciations politiques relativement différentes. Au-delà de ces querelles intellectuelles, qu'en penser ? On l'a dit, Blum est très largement héritier de la construction intellectuelle du socialisme du XIX<sup>e</sup> siècle, plutôt dans son faciès jaurésien. Il est en revanche plutôt sévère sur Marx, dont il considère, je cite encore, la métaphysique « *médiocre* » et la construction économique « *éculée* ».

Il pourra être moins critique par la suite, sans que la pensée marxienne nourrisse chez lui un attachement profond. Il est difficile, comme on le fait pourtant souvent, de le qualifier de « *social-démocrate* », tant ce terme est mal adapté au contexte français, sans parler des mésusages qu'il nourrit aujourd'hui (la social-démocratie n'a historiquement rien à voir avec un quelconque centrisme...). Réformiste alors, acteur du réformisme socialiste ? Sans doute, mais à la condition d'être très clair sur le sens du terme. Le terme de réformiste, pas de réformateur, n'est pas du tout à comprendre dans son sens très technique, galvaudé, surtout très flou qu'il revêt actuellement, mais bien au sens des mouvements, qui ont été par exemple brillamment étudiés par l'historien Emmanuel Jousse, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

Ce sont des mouvements qui pensent que le socialisme a une ambition de transformation et d'émancipation globales, de changement non seulement dans les rapports productifs mais du point de vue moral. Donc au fond des réformistes qui se veulent aussi radicaux, aussi transformateurs que les révolutionnaires, mais qui n'ont pas la même conception du rapport au temps et au pouvoir. Pour eux, ce changement n'interviendra pas nécessairement comme un coup brutal qui serait une révolution, mais reste à construire à travers un processus inscrit dans une temporalité plus longue. Et c'est peut-être aussi là que Blum se définit davantage. L'enjeu est pour lui de savoir comment redéfinir ce réformisme socialiste né au XIX<sup>e</sup> siècle, dans un temps, celui des années 1920-1930, où le communisme révolutionnaire propose un modèle idéologique bien plus flamboyant et potentiellement beaucoup plus attractif que ce modèle socialiste réformiste classique.

Comment Blum réalise-t-il ce travail d'adaptation ? Il le fait par un travail à la fois de maintien et d'innovation. Maintien pour affirmer que le socialisme comme doctrine d'émancipation est plus que jamais adapté aux exigences du

---

4 Emmanuel Jousse, *Les Hommes révoltés. Les origines intellectuelles du réformisme en France (1871-1917)*, Paris, Fayard, 2017.

temps. Maintien d'un certain nombre de mots, y compris des mots qui aujourd'hui peuvent nous surprendre, comme « *dictature du prolétariat* » que Blum, on pourra y revenir, c'est intéressant de l'évoquer dans cette enceinte, voit plus comme une fiction juridique ou comme quelque chose qui permet de penser l'avènement du droit socialiste comme une réalité, mais mot qu'il maintient. En même temps, il manifeste une ambition d'adaptation du socialisme aux nouvelles coordonnées du <sup>xx</sup>e siècle : la fameuse distinction qu'il opère entre conquête globale du pouvoir par le socialisme et son exercice dans le cadre d'une coalition et, après tout, une manière d'adapter ou de commencer à adapter dans les mots le socialisme à la question du pouvoir.

On retrouve cette même volonté, pour accommoder le socialisme au nouveau rôle des États tel qu'il s'est manifesté après la Première Guerre mondiale. L'enjeu est bien de dire que l'État n'est pas simplement un outil d'oppression, ce que le mouvement ouvrier a pensé au fond tout au long du <sup>xix</sup>e siècle, mais qu'il peut être un levier pour l'organisation rationalisée de la démocratie sociale. Un levier notamment lorsque l'État peut reprendre possession des biens et des services indûment monopolisés, dit Blum, par les intérêts privés. Ce qui implique, on l'a dit, une conception extensive des services publics, et la nationalisation d'un certain nombre de monopoles privés.

Blum, comme membre du cabinet de Marcel Sembat, a beaucoup travaillé sur les questions d'approvisionnement de charbon, et développe ainsi une vraie réflexion sur la question de la nationalisation et de la propriété des ressources énergétiques. Il s'agit donc de faire en sorte que la doctrine socialiste puisse s'adapter aux exigences du temps, puisse penser de nouvelles réalités, par exemple encore le fait que le travail industriel est plus que jamais le centre de la vie ouvrière et qu'il devient de plus en plus aliénant avec la taylorisation. Comment penser alors le travail, et comment penser d'autres formes d'émancipation qui ne soient pas seulement celles du travail ?

## La conduite et la conception du parti socialiste

Il y a cette dimension d'évolution doctrinale ; il y a en même temps la question du parti. Cela a déjà été évoqué, Blum paraît, sinon très effacé, au moins très différent des chefs de parti actuels, mais il est déjà beaucoup plus chef de parti qu'un Jaurès, par exemple, leader charismatique sans doute, mais qui n'a jamais officiellement dirigé la SFIO. Blum, lui, dirige bel et bien le parti socialiste, mais c'est un parti encore largement héritier du <sup>xix</sup>e siècle, dont la structure est en réalité très lâche, avec un nombre très faible de permanents, qui est tendu en permanence entre le groupe parlementaire et les militants, et qui doit faire face de surcroît au défi d'un nouveau modèle de parti révolutionnaire, celui-là même que tentent d'exporter les imitateurs du bolchevisme, et en général les partis de masse. L'enjeu est donc pour la SFIO, qui sort du congrès de Tours extrêmement minoritaire, de savoir comment elle peut faire face à la fois à la structure très rigide et centralisée du parti communiste mais également aux nouveaux partis qui

commencent à se développer en Allemagne, en Italie, etc. Dans ces conditions, le double défi de Blum va être cette fois de conforter l'héritage démocratique du parti socialiste jaurésien tout en le renforçant puisque, Alain Chatriot l'a bien dit tout à l'heure, c'est bien dans des partis puissants et organisés que Blum voit la base d'une démocratie parlementaire efficace. C'est à ce défi qu'il va s'atteler dans le discours mais aussi dans la pratique concrète.

On a beaucoup évoqué toutes les qualités morales de Blum. Des historiens comme Frédéric Monnier ont cependant rappelé qu'il était aussi un redoutable manœuvrier de parti, capable de se débrouiller dans les travées des congrès, capable aussi de s'imposer, sans qu'il soit de plein exercice chef de la SFIO, puisque c'est Paul Faure qui occupe officiellement les fonctions de secrétaire général. Blum est ainsi en mesure d'occuper au sein de la SFIO une position non pas centriste mais centrale, apte à rassembler la majorité contre les tentatives soit de dissolution du socialisme, soit de rapprochement avec le parti communiste. Il y a bien un Blum chef de parti, d'ailleurs tout à fait reconnu comme tel par les militants et par les adhérents, même si les obstacles et les controverses qu'il affronte sont nombreux.

La première est évidemment celle du congrès de Tours en décembre 1920. Blum, dans le cadre de ce congrès, ne se définit pas comme réformiste, il dit bien que tous les membres du congrès de Tours, tous les membres socialistes sont révolutionnaires. Mais l'une des raisons qui produit la scission de Tours, c'est bel et bien la conception du parti. Ce que Blum rejette, c'est la conception d'un parti comme celle d'une avant-garde centralisée et opaque entraînant derrière elle des masses inorganiques, la conception que les bolchéviques russes tentent d'exporter dans le reste du monde. Mais il maintient la nécessité au sein du parti de la libre discussion et en même temps la construction de vastes mouvements ouvriers à caractère organique supposant une éducation et une puissance de moyens. Il y a aussi un autre moment où se joue la question de savoir ce qu'est le socialisme, ce qu'est le parti socialiste : c'est la controverse qui oppose Blum aux néo-socialistes au début des années 1930. Les néo-socialistes, c'est cette génération de militants nettement plus jeunes que Blum, dont les destins furent variables<sup>5</sup>, entre Adrien Marquet et Marcel Déat qui virent pendant la guerre au collaborationnisme le plus acharné et Jules Moch et André Philip qui eux demeurent dans le cadre socialiste et républicain. En tous les cas, ces néo-socialistes dans les années 1930 affirment hautement que les réticences face à l'exercice du pouvoir, l'attachement à des idéologies comme le marxisme ou encore la pensée jaurésienne sont autant de vieilles lunes héritées du XIX<sup>e</sup> siècle.

Eux ont pour ambition au contraire de bâtir un parti moderne, admettant pleinement la participation au pouvoir, le renforcement du rôle de l'État pour bâtir une économie dirigée, un parti, vont jusqu'à dire certains, qui n'hésite pas à regarder vers ceux qui osent à leur manière cette transformation, à savoir les fascistes. Pour renforcer l'État, disent encore un certain nombre de ces néo-socialistes, ne faudrait-il pas abandonner aussi ces vieilles lunes que sont l'objectif

---

5 Voir par exemple sur ce point Philippe Burrin, *La Dérive fasciste : Doriot, Déat, Bergery 1933-1945*, Paris, Seuil, 1985.



*Le gouvernement Léon Blum en juin 1936.*

d'émancipation pour tous, la démocratie, pour leur préférer l'ordre, l'autorité, la nation ? Au fond, les grands objectifs d'émancipation importeraient moins au socialisme que la question de son efficacité. « *Je suis épouvanté* », dit Blum en 1933, à l'écoute de ce type de discours, et je pense que l'exclusion d'une partie de ces néo-socialistes, qui doivent quitter le parti en 1933, est aussi une manière pour Blum de rappeler que la transformation totale du parti, sa modernisation ne pouvaient signifier l'abandon de ce qui constituait son identité, et je le répète, son objectif à la fois de démocratisation et d'émancipation intégrales.

## La transformation sociale

Quelques mots pour terminer sur la transformation sociale réalisée. Que devient le socialisme avec l'expérience du pouvoir ? On a beaucoup insisté sur le côté de première fois de cette expérience du Front populaire. C'est sans doute aussi ce qui en fait toute l'importance symbolique. On pourrait noter, comme l'a fait récemment Gilles Candar, que ce n'est parce que les socialistes n'avaient pas participé jusque-là au gouvernement qu'ils n'avaient pas agi dans le sens de la transformation sociale<sup>6</sup>. Des lois aussi importantes que celle de la séparation des Églises et de l'État en 1905 ou la première loi sur les retraites ouvrières et paysannes en 1910 doivent beaucoup à l'intervention du groupe socialiste au

---

6 Gilles Candar, *Pourquoi la gauche ? De la Commune à nos jours*, Paris, PUF, 2022.



*Article sur les congés payés dans le magazine Regards du 13 août 1936.*

sein de la Chambre des députés. Le fait d'être exclu du gouvernement ne signifie donc pas que les socialistes n'aient eu aucune influence sur le cours des choses jusqu'en 1936. En revanche, il est bien vrai qu'en accédant au gouvernement et directement au pouvoir exécutif, l'expérience change complètement de dimension.

Ce changement a fait l'objet d'une littérature scientifique pléthorique, que ce soit sur le contenu ou l'appréciation des mesures, des lois, sur l'innovation, la pratique de Blum comme chef du gouvernement. Du point de vue de l'histoire du socialisme qui est le mien, je voudrais insister sur deux aspects. Sans doute la transformation induite par les mesures et les réformes mais aussi les mobilisations sociales du Front populaire ne sont-elles sans précédents. Il faut rappeler par exemple que peu de temps auparavant les lois sur les assurances sociales de 1928-1930 avaient démontré un pas majeur en matière de structuration de ce qui allait devenir l'État-providence français. Reste que le Front populaire, dans l'ensemble des mesures qu'il met en avant et également dans l'ensemble des négociations qu'il promet à partir des accords de Matignon au début du mois de juin 1936, modifie bel et bien les termes du contrat social qui régissait jusque-là le travail salarié en France. Il renouvelle considérablement le droit social. Il permet la sortie complète d'une perspective définissant le travail uniquement comme un rapport privé entre un employeur et un salarié pour le faire entrer désormais pleinement dans l'objet et dans la sphère d'une régulation collective. En réalité, et c'est une avancée majeure à laquelle le socialisme avait beaucoup contribué depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est une socialisation du travail par le travail. Il est aussi important de noter que cette réforme du travail est indissociable des réformes culturelles et éducatives qui sont menées dans le même moment par le gouvernement Léon Blum. Il y a une vraie continuité et une vraie complémentarité

entre les congés payés et les conventions collectives. L'un n'est pas uniquement un supplément d'âme par rapport à l'autre. Ce sont d'abord des éléments très profondément ancrés dans la pensée blumienne. Blum a une vraie pensée sur les loisirs et la culture dès l'entre-deux-guerres. Ce sont également deux éléments qui vont dans le même sens.

Dans tous les cas, par le travail comme par le temps libre et par l'organisation démocratique du temps libre – le sous-secrétariat d'État à l'Organisation des sports et loisirs confié à Léo Lagrange est chargé de cette tâche, pour permettre aux ouvriers et aux classes populaires de véritablement en profiter – l'enjeu est bel et bien de permettre l'intégration de populations qui pouvaient avoir jusque-là l'impression de travailler, de voter (et pas les femmes!) mais de n'être pas pleinement incluses dans la vie sociale, culturelle et politique. En ce sens, le Front populaire marque un moment décisif dans l'intégration du monde ouvrier dans la République. Et ce n'est pas un petit pas à l'échelle de l'ensemble du xx<sup>e</sup> siècle.



## [Après l'intervention de Marion Fontaine]

***Olivier Schrameck***

*Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'ultime question, je me tourne maintenant vers le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques pour qu'il veuille bien présenter les conclusions de ce débat.*





# Conclusion

Bernard STIRN

Au terme de cette belle matinée, il m'est très agréable de prendre la parole, aux côtés du président Olivier Schrameck, dans cette Assemblée générale du Conseil d'État que je suis heureux de retrouver et qui est comme le cadre naturel d'un hommage à Léon Blum, à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de sa naissance.

La tâche qui m'incombe de clôturer la matinée n'est pourtant pas facile. Les différentes interventions l'ont bien montré : par la multiplicité de ses facettes, la personnalité de Léon Blum ne se laisse pas cerner aisément et une part de mystère demeure autour d'un homme aux talents multiples et d'un exceptionnel rayonnement. En outre tout a déjà été dit et très bien dit par les différents orateurs sur Léon Blum, homme d'État et homme de lettres, juriste et socialiste réformateur. Dans leurs propos liminaires, le vice-président Didier-Roland Tabuteau et le président Olivier Schrameck ont tracé le tableau d'ensemble. Par leurs riches exposés, Terry Olson, Alain Chatriot, Frédéric Salat-Baroux et Marion Fontaine nous ont apporté toutes les informations disponibles et les ont mises en perspective. Les moments de discussion ont complété nos réflexions.

Aussi est-il particulièrement délicat d'esquisser quelques remarques de conclusion. Peut-être trois séries d'observations, qui se dégagent de l'ensemble de nos débats, méritent-elles néanmoins d'être formulées. L'importance de la place du Conseil d'État dans la vie de Léon Blum a d'abord été soulignée. Notre colloque a ensuite montré que, derrière les multiples aspects de la personnalité de Léon Blum, l'unité de l'homme se laissait dessiner. Enfin, Léon Blum est apparu à la fois comme indissociable de son temps et comme porteur de valeurs permanentes.

## Le Conseil d'État occupe une place importante dans la vie de Léon Blum

Souvent centrés sur l'homme d'État, sur le socialiste de responsabilité, sur le réformateur social, parfois intéressés d'abord par le critique littéraire, l'ami des artistes, l'écrivain talentueux, les travaux sur Léon Blum passent pour la plupart trop vite sur son appartenance au Conseil d'État. Il est temps de souligner combien le Conseil d'État a compté pour Léon Blum et nous sommes à l'endroit idéal pour le faire.

Non seulement Léon Blum a passé vingt-quatre ans au Conseil d'État, où il est entré après avoir été reçu au concours d'auditeur en 1895 et dont il ne s'est éloigné qu'après son élection comme député en 1919. Mais plus profondément,



le choix du Conseil d'État a été déterminant dans sa vie. Son apport au Conseil d'État est considérable. Il incarne très largement les valeurs de l'institution qui est fière de se reconnaître en lui.

Ainsi que Terry Olson l'a indiqué, le choix du Conseil d'État n'allait pas de soi pour le jeune Léon Blum, formé aux études littéraires, reçu à l'École normale supérieure, issu d'une famille de commerçants qui n'avait aucun lien avec l'administration. Mais ce choix a été délibéré. Il a conduit Léon Blum à passer une licence en droit et, après un échec en 1894, à se présenter, sans se décourager, une seconde fois et avec succès au concours de 1895 où trois places étaient à pourvoir et où il a été reçu deuxième.

Sans doute ce choix se situe-t-il dans un horizon qui conduisait des enfants de la petite bourgeoisie de confession juive à affirmer leur attachement à la République naissante en rejoignant la fonction publique. Nul doute en tout cas qu'il a apporté à Léon Blum une stabilité dont le jeune homme épris des lettres et qui n'avait pas supporté les contraintes pourtant relatives de la scolarité à l'École normale supérieure avait probablement besoin. Par le Conseil d'État, Léon Blum s'est ouvert à l'action publique, à la délibération collégiale, au sens du droit. Le lien avec le Conseil d'État s'est maintenu toute sa vie. Alors que les règles statutaires étaient moins fixées qu'aujourd'hui, il a tenu à ne pas le rompre lorsqu'il est devenu député. Il n'a quitté le Conseil qu'à son soixantième anniversaire, pour être admis à la retraite, en étant alors nommé conseiller d'État honoraire.

Commissaire du Gouvernement suppléant en 1900, Léon Blum a été commissaire du Gouvernement de 1910 à son départ pour la Chambre des députés en 1919. Ses conclusions, dont plusieurs ont été citées ce matin, comptent parmi les temps forts de cet âge d'or du contentieux administratif, où le Conseil d'État construisait le droit public et l'ancrait dans la République. Solides et claires, elles montrent un sens de la formule qui leur confère encore aujourd'hui une grande force explicative : « *la concession représente une délégation, c'est-à-dire qu'elle constitue un mode de gestion indirecte, elle n'équivaut pas à un abandon, à un délaissement* » (21 mars 1910, *Compagnie générale des tramways*), « *la faute se détache peut-être du service mais le service ne se détache pas de la faute* » (26 juillet 1918, *Époux Lemonnier*). Elles traduisent le souci d'édifier un droit adapté aux besoins et aux évolutions de l'action publique. Parmi les membres du Conseil d'État qui ont exercé de hautes responsabilités politiques, en particulier celle de chef du Gouvernement, aucun n'a autant marqué la jurisprudence que Léon Blum.

Inspiré par les valeurs qui sont celles du Conseil d'État, respect du droit, rigueur du raisonnement, équilibre entre les prérogatives de la puissance publique et les droits des citoyens, adaptation du cadre juridique aux aspirations de la société, attachement à la République, Léon Blum les incarne au plus haut point, comme Frédéric Salat-Baroux l'a souligné. Aussi sa présence dans cette maison, symbolisée par la salle qui porte son nom, est-elle demeurée très forte. Elle est l'un des aspects de sa personnalité si diverse et derrière laquelle apparaît aussi l'unité de l'homme.

## Derrière une personnalité aux multiples aspects, l'unité de l'homme

La diversité des aptitudes, des talents, des réussites de Léon Blum n'a pas fini d'étonner. En même temps qu'il rédige au Conseil d'État des rapports puis des conclusions qui impriment leur marque au droit public, il est un critique reconnu, pilier de la *Revue blanche*, et un écrivain distingué, qui publie notamment *Nouvelles Conversations de Goethe avec Eckermann* en 1901, *Du mariage* en 1907, *Stendhal et le beylisme* en 1914. Il participe, durant la Première Guerre mondiale, à l'action administrative en dirigeant le cabinet du ministre Marcel Sembat. Puis il s'engage dans la vie politique dont il pratique toutes les facettes, comme parlementaire, responsable de parti politique, chef de Gouvernement. Député, il conçoit, ainsi qu'Alain Chatriot l'a fait remarquer, un irréductible attachement au régime parlementaire. Il s'impose à la tête d'un parti socialiste qui connaît des courants variés, inspirés tant par Jean Jaurès que par Jules Guesde, et il se fait, après la scission du congrès de Tours, l'incontestable gardien de la « *vieille maison* ».

Au travers de débats souvent féroces, à la Chambre et au-delà, il fait entendre la voix de la raison et de la mesure. Il dirige avec une autorité naturelle les deux gouvernements du Front populaire en 1936, puis en 1938. Il a profondément marqué les équipes qu'il a dirigées : si vous me permettez un souvenir personnel, j'étais frappé dans ma jeunesse par l'attachement de ses anciens collaborateurs, au nombre desquels figurait mon père qui avait appartenu à ses deux cabinets, en 1936 et en 1938, à leur réunion annuelle de retrouvailles et de souvenir. Stoïque durant l'Occupation, inébranlable en 1942 au cours de l'odieux procès de Riom dont, aux côtés d'Édouard Daladier et de Guy La Chambre, il retourne le cours, Léon Blum retrouve enfin brièvement l'Hôtel Matignon à la fin de 1946.

Cette carrière exceptionnelle n'est pas exempte d'une certaine complexité personnelle. Un parfum de dilettantisme a entouré le gros travailleur. Avec une âme d'artiste, Léon Blum fut soucieux de pragmatisme et de réalisme. Attaché à ses racines juives, dont il ne se prévalait pas mais auxquelles il demeurerait fidèle, il était inspiré par l'idéal universaliste de la Révolution française.

Notre matinée a permis de découvrir, au-delà de la diversité et de la complexité, l'unité d'un homme, dont les qualités permanentes et profondes ont été mises en lumière. Il disait lui-même que l'homme est fait à la fois pour chanter et pour penser. En ayant su faire les deux, il a délivré un message indissociable de son temps, mais porteur de valeurs permanentes.

